

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2023

Convocation : 27/01/2023

Affichage liste délibérations : 03/02/2023

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 29 **SECRÉTAIRE :** Madame BATUT

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Laurence FRETU a donné procuration à Monsieur Robert JOUVE

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Monsieur Alipio VITORIO

Monsieur Benjamin ALLIGANT a donné procuration à Monsieur Cyril MATHEY

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Monsieur Jonathan LONOCE a donné procuration à Madame Christiane CHARNAY

Monsieur Gaël BON a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

DEL20230202_3

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À
L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023**

RAPPORTEUR : Foued RAHMOUNI

La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) a été créée par l'État en 2016 et a pour objectif d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement. Pour l'exercice 2023, la circulaire du 10 novembre 2022 (ci-jointe) prévoit un dépôt des dossiers avant le 15 février 2023.

Il existe différentes thématiques éligibles à ce dispositif (cf. descriptif dans la circulaire). La commune de Givors prévoit de déposer deux dossiers de demande de subvention relatifs à la DSIL 2023 et qui s'inscrivent dans ces thématiques :

- Centrales photovoltaïques en auto-consommation pour le centre technique municipal et le centre nautique municipal : il s'agit d'équiper ces deux sites de centrales photovoltaïques respectivement de 35,72 kWc et 30 kWc, lesquelles permettront de produire annuellement environ 45 000 kWh pour le centre technique municipal et 30 000 kWh pour le centre nautique municipal (cf notice explicative ci-jointe). Le coût prévisionnel est de 99 800 euros HT, et la subvention sollicitée de 79 840 euros, correspondant à 80 % du coût HT de l'opération.

- Rénovation énergétique et transformation d'un bâtiment de logements en classes à l'école maternelle Henri Wallon : il s'agit de rénover un bâtiment de logements désaffecté et situé sur le tènement de l'école maternelle Henri Wallon pour le transformer en salles de classes, afin de répondre aux besoins en nouvelles classes dans les années futures (cf notice explicative ci-jointe). Cette opération constituerait une première phase du projet de restructuration plus globale de ce site laquelle intégrerait également, dans un second temps, la création d'un restaurant scolaire et de salles de classes élémentaires. Le coût prévisionnel de cette première phase est de 1 035 330 euros HT, et la subvention sollicitée de 300 000 euros, correspondant à 28,98 % du coût HT de l'opération.

Dans ces conditions,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

35 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'APPROUVER les opérations de centrales photovoltaïques en auto-consommation pour le centre technique municipal et le centre nautique municipal et de rénovation énergétique et transformation d'un bâtiment de logements en classes à l'école maternelle Henri Wallon et les budgets correspondants ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à solliciter toutes les subventions, notamment la dotation de soutien à l'investissement local 2023, pour ces opérations et à signer tous documents y afférents.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Françoise BATUT

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230202-DEL20230202_3-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Préfecture

Lyon, le **10 NOV. 2022**

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau du contrôle budgétaire et des
dotations de l'Etat

Affaire suivie par : Rayane MAHOUST
Sidi Abdou RIFFAY

Tél. : 04 72 61 66 12 / 61 33

Courriel : rayane.mahouast@rhone.gouv.fr
sidi-abdou.riffay@rhone.gouv.fr

Le Préfet du Rhône

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Madame et Messieurs les Présidents des
communautés d'agglomération et des
communautés de communes

Monsieur le Président de la Métropole de
Lyon

CIRCULAIRE n° E-2022-29

OBJET : Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) - Exercice 2023

REF. : Articles L. 2334-42 et R. 2334-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

PJ : Grille d'analyse qualitative des projets (annexe 1)

Contacts des partenaires locaux mobilisés pour assister les collectivités (Annexe 2)

Modèle d'attestation de non commencement de l'opération (Annexe 3)

Liste des pièces nécessaires à la constitution de la demande de subvention (Annexe 4)

Le calendrier d'appel à projets des subventions d'investissement 2023 dans le Rhône est avancé d'un trimestre par rapport à l'exercice 2022. Cette anticipation vise à mieux prendre en compte le cycle budgétaire des collectivités.

La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), créée en 2016, a pour objectif d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement.

La présente circulaire s'attache à préciser les règles applicables aux demandes de subventions DSIL pour 2023, sur la base de la réglementation en vigueur à ce jour. Si la loi de finances pour 2023 devait apporter des modifications aux modalités de gestion, les collectivités en seront informées en temps utile.

I. Conditions d'éligibilité à la DSIL :

A. Les collectivités éligibles :

L'article L. 2334-42, C du CGCT prévoit que **toutes les communes et tous les EPCI à fiscalité propre dont la Métropole de Lyon sont éligibles à la DSIL**, dès lors que le projet présenté s'inscrit dans le cadre des opérations prioritaires listées ci-dessous.

Par ailleurs, une collectivité peut bénéficier d'une subvention au titre de la DSIL afin de financer une opération pour laquelle elle a délégué la maîtrise d'ouvrage, à condition qu'elle participe financièrement au moins à 20 % de l'ensemble des financements publics mobilisés.

Si la collectivité ne dispose pas de la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire ni ne l'exerce ni ne la délègue, la subvention n'est pas recevable. Toutefois, par dérogation, lorsque la subvention s'inscrit dans le cadre d'un contrat signé entre une collectivité éligible et le représentant de l'État, les maîtres d'ouvrage désignés dans le contrat peuvent être bénéficiaires de la subvention. Cette possibilité est réservée aux projets concertés d'aménagement et de développement du territoire jugés particulièrement pertinents.

Cette notion ne doit pas être confondue avec la compétence de la collectivité. En effet, pour demander une subvention, une collectivité doit détenir la compétence correspondante.

B. Les thématiques éligibles :

Avant d'énoncer les thématiques éligibles à la DSIL, il convient de préciser qu'au regard des enjeux actuels de sobriété énergétique, **les dossiers conduisant à réduire les consommations de manière significative seront retenus en priorité. Tout projet - quelle que soit la thématique - comprenant des travaux de rénovation thermique devra atteindre un seuil minimal de 30 % de gain énergétique.** Les investissements présentant un niveau inférieur à ce taux ne pourront être financés (cf. B.2 ci-dessous)

1. Pour être éligibles à la DSIL, les demandes de subventions devront s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

- Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables :

Il s'agit notamment des actions contribuant à l'attractivité du territoire, à sa résilience au changement climatique mais également des travaux permettant de réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique, notamment par le développement des énergies renouvelables (biomasse, solaire, pompes à chaleur, remplacement de chaudières fioul, géothermie, outils de maîtrise et de pilotage de consommation...). L'objectif visé est celui des accords de Paris et de la neutralité carbone en 2050.

Une attention particulière sera portée aux projets de réhabilitation, de construction de bâtiments ou d'équipements publics allant au-delà de la réglementation concernant leur consommation d'énergie.

Sont également concernés les projets visant l'amélioration du cadre de vie (renaturation, lutte contre les îlots de chaleur, recyclage du foncier urbanisé...).

- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics :
Il s'agit en particulier des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public, mais également de travaux de sécurisation des équipements notamment l'entretien des ouvrages d'art et les opérations d'amélioration de la sécurité routière.
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité du quotidien notamment les transports innovants et doux (covoiturage, autopartage, transport solidaire, pistes cyclables...) et d'infrastructures en faveur de la construction de logements ou du désenclavement.
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile, en vue de renforcer la présence de services de connexion à Internet par des réseaux wifi publics gratuits au sein d'espaces de services au public et de financer des investissements liés aux usages du numérique (équipements de télémédecine, sites de coworking et tiers-lieux...), notamment à vocation culturelle ou éducative (microfolies, campus connectés).
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires, notamment les travaux nécessaires au dédoublement des classes de CP/CE1 situées en zone REP+, mais également des aménagements de moindre ampleur visant à faciliter le travail des enseignants.
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants, dont l'accueil de réfugiés.

En complément des thématiques ci-dessus, les **projets visant le développement des territoires ruraux et des petites et moyennes villes, inscrits dans le cadre d'un contrat signé avec le représentant de l'État (CRTE...)** sont éligibles à la DSIL s'ils sont notamment destinés à :

- Favoriser l'accessibilité des services publics et des soins à la population ;
- Développer l'attractivité du territoire ;
- Stimuler l'activité des bourgs-centres ;
- Développer le numérique et la téléphonie mobile ;
- Promouvoir un aménagement durable du territoire pour renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

Dans la présentation de son dossier, la **collectivité veillera impérativement à préciser en quoi son projet s'inscrit dans l'une ou plusieurs de ces thématiques, et dans une démarche contractuelle (CRTE, action cœur de ville, petites villes de demain...), le cas échéant. La nature de la dépense faisant l'objet de la demande de subvention devra également être clairement indiquée. L'intitulé du dossier devra être clair.**

2. Tout dossier – quelle que soit la thématique dont il relève – comprenant de la rénovation thermique devra répondre à des règles strictes :

Le gain minimal de 30 % de gain énergétique indiqué au B.1 sera vérifié à partir de la **grille d'analyse qualitative (annexe 1 : 2nde partie)** qui est demandée dans les dossiers de subventions DSIL et DETR depuis 2021.

Pour remplir la 2nde partie de ce document, les collectivités sont **très vivement incitées à mobiliser le réseau des partenaires locaux** dont les contacts sont précisés en **annexe 2** (SIGERLY, SYDER, ALTE 69, ALEC Lyon). Les **dossiers des communes et EPCI qui auront suivi cette démarche seront priorités.**

Les grilles qui auraient été complétées d'une autre manière devront être obligatoirement accompagnées d'une **étude thermique** (ou équivalent). En effet, les services instructeurs doivent disposer d'éléments probants.

Ces partenaires locaux peuvent également être mobilisés par les collectivités pour les accompagner dans la conception et la réalisation de leurs projets.

Par ailleurs, l'ADEME peut financer les études et les investissements des collectivités sur la production d'énergies renouvelables thermiques avec le fonds chaleur (bois énergie, PAC géothermales, solaire thermique). Contact : laurene.dagallier@ademe.fr

Sur la rénovation énergétique, un centre de ressources est disponible pour des actualités, retours d'expériences et contacts pour identifier les organismes permettant d'apporter de l'information, du conseil et de l'accompagnement : <https://www.renotertiaire-aura.fr/>

L'ADEME peut également ponctuellement accompagner quelques collectivités en amont de leurs projets de rénovation (au stade de la programmation) en mettant à disposition une assistance à maîtrise d'ouvrage. Contact : hakim.hamadou@ademe.fr

A noter enfin que la grille permet de mesurer l'ambition des projets de rénovation énergétique mais également de mettre en exergue les atouts des investissements au regard de la stratégie régionale eau-air-sol. Ce document permet d'éclairer les choix du préfet dans la répartition des crédits.

C. Conditions de financement :

1. Taux, plafonds de dépenses et de financements publics :

Les projets retenus sont susceptibles d'obtenir une subvention d'au moins 20 % du montant total éligible. Les dossiers dont le coût total est **supérieur à 1,5 M € HT seront plafonnés** à ce montant. Le plan de financement transmis devra en tenir compte.

Il est rappelé qu'un financement au titre de la DSIL est cumulable avec d'autres subventions, **dans une limite de 80 % de financements publics** du coût du projet.

2. Principe de non commencement d'opération et délais d'exécution :

Aucune subvention ne peut être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date de réception de la demande de subvention à l'autorité compétente (cf. annexe 3), conformément à l'accusé de réception qui vous sera délivré. En application de l'article R. 2334-24 du CGCT, « *Le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération [...]. Les études ou l'acquisition de terrains, nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisées préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution [...]* ». Cette étape ne doit pas être confondue avec le démarrage effectif des travaux.

Toute opération doit :

- Commencer dans un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention (délai pouvant être exceptionnellement prolongé d'un an maximum, sur demande dûment justifiée) ;

- Être achevée dans un délai de quatre ans à compter de la date du début d'exécution (ce délai pouvant être exceptionnellement prolongé jusqu'à deux ans maximum, sur demande dûment justifiée).

Pour les demandes de financement de travaux d'extrême urgence, vous êtes invités à vous rapprocher de mes services pour étudier quelles dispositions pourraient s'appliquer.

3. Cas particulier des projets de vente en état futur d'achèvement (VEFA) :

Aucune disposition législative n'interdit aux collectivités publiques de procéder à l'acquisition de biens immobiliers au moyen de contrats de VEFA sauf si quatre critères jurisprudentiels sont réunis :

- l'objet de l'opération consiste en la construction-même d'un immeuble ;
- cette construction s'opère pour le compte de la collectivité ;
- l'immeuble est entièrement destiné à devenir la propriété de la collectivité ;
- l'immeuble a été conçu en fonction des besoins propres de la personne publique.

Si ces critères venaient à être remplis dans le cadre d'une opération en VEFA, celle-ci se trouverait de fait inéligible à la DSIL.

4. Découpage en tranches fonctionnelles :

Enfin, un même projet ne peut être financé plusieurs fois par la même dotation. Toutefois, il est possible de scinder une même opération en tranches fonctionnelles en indiquant avec précision la nature des travaux et le montant correspondant.

II. Constitution des dossiers :

Les pièces nécessaires à la constitution des dossiers sont listées en annexe 4 de la présente circulaire.

Ces documents constituent un engagement sur lequel la collectivité ne pourra revenir. L'état de préparation du projet doit donc être suffisamment avancé pour ne pas donner lieu à des modifications ultérieures.

Par conséquent, il vous est demandé de **déposer des dossiers « prêts à démarrer »**, comprenant le cas échéant, l'ensemble des décisions attributives de subvention des autres cofinanceurs publics (département, région, etc).

Si la collectivité dépose plusieurs dossiers, elle aura la possibilité de faire connaître un ordre de priorité.

Pour les projets considérés comme éligibles en **2022**, mais n'ayant pu bénéficier d'une subvention pour des raisons de disponibilités budgétaires, il est possible de solliciter à nouveau de la DSIL au titre de l'année **2023**, à condition qu'ils respectent les conditions d'éligibilité précisées par la présente circulaire. Ainsi, les projets de rénovation énergétique déposés en 2022, n'atteignant pas un gain énergétique de 30 % **ne pourront faire l'objet d'un renouvellement**.

Si le renouvellement répond aux critères d'éligibilité 2023, il convient d'adresser un **simple courrier** réitérant la demande et précisant que le dossier est rigoureusement identique sur le plan des éléments de contenu.

III. Modalités de dépôt des dossiers :

Les demandes de subventions devront parvenir dans mes services au plus tard le 15 février 2023, par voie dématérialisée via démarches simplifiées à partir du lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rhone-dsil-2023>

- Si vous ne possédez pas encore de compte : cliquer sur « connexion » puis « créer un compte » avec votre e-mail et le mot de passe de votre choix ;
- Si vous possédez déjà un compte : renseigner l'e-mail saisi l'année précédente et le mot de passe associé ;
- Remplir les champs de la démarche ;
- Soumettre les différents documents demandés.

Le dépôt dématérialisé via démarches simplifiées devient, cette année, l'unique mode de transmission des demandes de subventions. L'envoi du dossier par voie postale n'est plus possible.

J'appelle tout particulièrement votre attention sur le **respect des délais** de dépôt des demandes, sur leur **complétude et leur clarté** et sur la **cohérence entre les différents documents transmis**. La nature des projets éligibles étant relativement large, la sélection s'opérera au regard des argumentaires développés, de la solidité des dossiers et du calendrier de réalisation. **Un intérêt particulier sera porté sur les investissements présentant une maturité suffisante pour être engagés avec certitude.**

Le Préfet,

La Préfète
Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Vanina NICOLI

DSIL 2023 : RENOVATION ENERGETIQUE ET TRANSFORMATION D'UN BATIMENT DE LOGEMENTS EN CLASSES A L'ECOLE MATERNELLE HENRI WALLON

La ville de Givors compte une population scolaire d'environ 2500 élèves dans ses écoles maternelles et élémentaires. La démographie scolaire est en progression depuis de nombreuses années, induisant le besoin pour la ville d'adapter ses capacités d'accueil en terme de locaux.

Une étude de prospective scolaire menée par le cabinet OPERIS a été réalisée dans le courant du premier semestre 2022 (cf étude ci jointe). Celle-ci croise les secteurs de dynamique immobilière, la carte scolaire du territoire, les caractéristiques socio-démographiques de la population givordine, la marge de manœuvre existante sur les équipements scolaires en matière d'extension et les contraintes réglementaires (PLU, PPRI,...) pesant sur eux , afin de déterminer les besoins en classes supplémentaires d'une part, et les secteurs sur lesquels envisager leurs créations d'autre part.

Ainsi, l'école maternelle Henri Wallon apparaît comme un équipement propice à un développement de l'offre d'accueil d'enfants (cf. bilan des propositions en dernière page de l'étude OPERIS). Actuellement école maternelle comptant 6 classes, l'expertise menée conduit à envisager 2 à 3 classes supplémentaires, ainsi qu'un dortoir et un réfectoire.

En effet, ce site ne dispose pas de restaurant scolaire à l'heure actuelle. Les besoins en ouverture de classes étant de court terme (cf. page 36 de l'étude), la ville de Givors envisage de mener l'opération en deux temps :

- Une première phase visant à créer des classes maternelles dans un bâtiment de logements existant (objet de la présente demande de subvention)
- Une deuxième phase visant à créer des classes élémentaires et le restaurant

Ainsi, afin de pouvoir proposer des ouvertures de classes dans un délai rapide (horizon début 2024), la ville entreprend de rénover un bâtiment de logement aujourd'hui désaffecté. Celui-ci présente en effet une surface de plancher mobilisable de l'ordre de 280 m². L'objectif est ainsi d'y créer 3 salles de classes maternelles et un dortoir (cf Avant Projet Détaillé ci-joint). En perspective du développement futur du site, une seconde salle de motricité sera aménagée dans le bâtiment existant. Ainsi, au terme de cette première tranche, l'école compterait 8 classes maternelles, 2 dortoirs et 2 salles de motricité. A terme, avec la seconde tranche, il serait ajouté 3 salles de classes élémentaires et un restaurant scolaire.

La ville entreprend de rénover ce bâtiment de logements existant dans une démarche environnementale, afin de s'inscrire dans une optique de réemploi et de recyclage foncier du bâtiment. De même la dimension énergétique de ce projet est importante, avec l'idée de traiter l'enveloppe thermique du bâtiment (cf annexe du bureau d'études technique ci jointe) via :

- Une isolation thermique par l'extérieur des façades, avec un coefficient de performance $R = 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
- Une réfection de la couverture intégrant l'isolation des combles avec un coefficient de performance $R = 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
- L'isolation du plancher bas avec un coefficient de performance $R = 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
- Menuiseries performantes ($U_w = 1,3 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$)
- La mise en œuvre de tests d'étanchéité à l'air dans le cadre des travaux afin de s'assurer de la bonne performance de l'enveloppe thermique rénovée du site

En outre, il est prévu la mise en œuvre d'une Centrale de Traitement d'Air double flux pour traiter l'air du bâtiment, laquelle permettra, pour le confort d'été, de réaliser de la surventilation nocturne (free cooling) pour rafraîchir le bâtiment. De même, pour le confort d'été, les menuiseries seront munies de volet roulants extérieurs permettant de limiter les apports solaires. Enfin, le site étant déjà raccordé au réseau de chaleur urbain, lequel fonctionne avec une proportion d'énergie renouvelable (biomasse) de 75 % environ, ce bâtiment existant sera lui aussi raccordé sur l'installation de chauffage central du site afin de bénéficier de ce mode de chauffage vertueux.

Le bâtiment étant désaffecté à l'heure actuelle, il n'existe pas de connaissance de son niveau de consommation énergétique existant. Toutefois, les interventions prévues en matière d'isolation, de menuiseries, d'équipements techniques (CTA double flux, luminaires LEDs,...) permettent d'augurer d'une optimisation supérieure à 30 % des consommations théoriques que pourraient avoir le bâtiment au vu de son enveloppe thermique (pas d'isolation en façades, ni en plancher bas et faible isolation en combles). Ainsi, l'étude thermique réalisée par le bureau d'études BETICS (ci jointe) augure d'une **diminution des consommations en énergie primaire de 56,7 %**.

Enfin, la ville a enclenché un déploiement progressif d'outils de supervision de ces bâtiments (de type Gestion Technique Centralisée) à partir de l'année 2022 sur une quinzaine de bâtiments. Ce déploiement est appelé à se poursuivre sur les années à venir de sorte que le site de l'école Henri Wallon, dans sa globalité (incluant ainsi le bâtiment objet de la présente demande de subvention) fera l'objet d'un déploiement de GTC à moyen terme

En terme de calendrier prévisionnel il est prévu :

- Lancement des appels d'offres travaux : fin 2022
- Notification des marchés de travaux : 2^e trimestre 2023
- Démarrage des travaux : 2^e trimestre 2023
- Livraison des travaux : 1^{er} trimestre 2024

Le coût global de cette intervention est ainsi estimé à ce stade à 1 035 330 € HT (cf budget détaillé dans le plan de financement ci-joint).

DSIL 2023 : CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES EN AUTO-CONSOMMATION POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET LE CENTRE NAUTIQUE MUNICIPAL

La ville de Givors multiplie les initiatives pour maîtriser sa demande en énergie (déploiement leds dans les écoles et l'éclairage public en 2021, isolations de bâtiments, changement de têtes thermostatiques de radiateurs, installations de Gestions Techniques Centralisées dans les bâtiments, raccordements au réseau de chaleur,...). Ces efforts s'avèrent d'autant plus importants au regard du contexte de crise énergétique qui pèse au niveau national comme international. Ainsi, la ville souhaite déployer des installations de centrales photovoltaïques sur le centre technique municipal et le centre nautique municipal. En effet, ces deux équipements fonctionnent sur des périodes importantes tout au long de l'année (à l'inverse des écoles par exemple) et sont des consommateurs d'électricité importants du fait de la taille de ceux-ci.

Ainsi, la ville envisage l'installation d'une centrale d'une puissance de 35,72 kWc sur le CTM, laquelle permettra de produire environ 45 000 kWh d'énergie solaire par an, participant à la réduction des consommations électriques de l'équipement, pour la part de production solaire qui sera autoconsommée. L'estimation des émissions de CO2 évitées grâce à cette installation est de 17 tonnes sur la durée de vie de l'installation. La production résiduelle sera reletée dans le réseau public d'ENEDIS pour alimenter ce dernier, avec une logique de rachat des kWh correspondants. Le coût de cette centrale est de 51 900 € HT (cf devis de l'entreprise Isowatt et étude Archelios ci-joints).

S'agissant du centre nautique municipal, la ville envisage l'installation d'une centrale d'une puissance de 30 kWc, laquelle permettra de produire environ 30 000 kWh d'énergie solaire, participant à la réduction des consommations électriques de l'équipement, pour la part de production solaire qui sera autoconsommée. L'estimation des émissions de CO2 évitées grâce à cette installation est de 12 tonnes sur la durée de vie de l'installation. La production résiduelle sera reletée dans le réseau public d'ENEDIS pour alimenter ce dernier, avec une logique de rachat des kWh correspondants. Le coût de cette centrale est de 47 900 € HT ((cf devis de l'entreprise Isowatt et étude Archelios ci-joints).

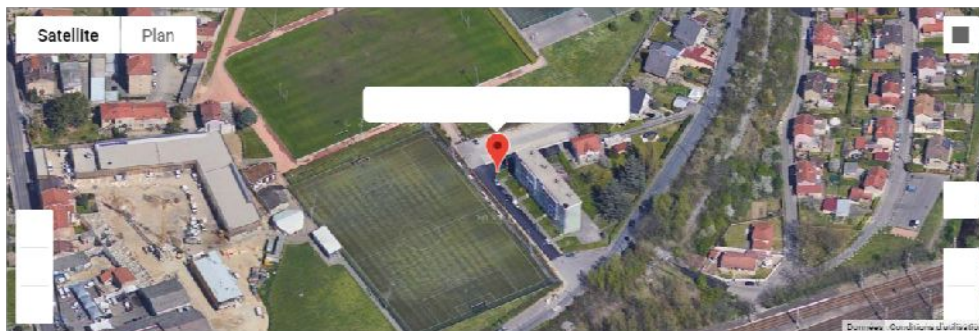
Le coût global de cette intervention est ainsi estimé à ce stade à 99 800 € HT.

Les études techniques ont été réalisées en lien avec le fournisseur Isowatt, et le déploiement des installations est envisagé sur le 1^{er} semestre 2023.

Entreprise: ISOWATT
Adresse: 69570 DARDILLY



Rapport de dimensionnement de système photovoltaïque



Nom du projet: CTM GIVORS
Adresse: Rue Auguste Delaune,69700 GIVORS

Station météorologique de référence

Station de référence: Vaugneray 1996-2015

Altitude: 409 m

Distance au projet: 17,89 km

Irradiation:

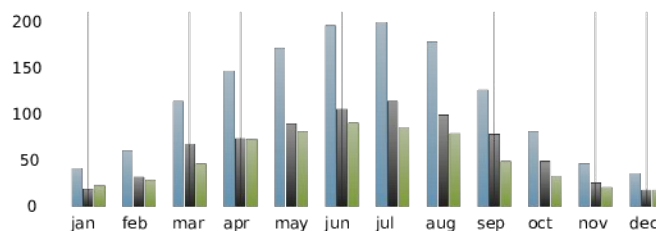
Irradiation globale: 1 324,0 kWh/m2.an

Rayonnement direct: 730,0 kWh/m2.an

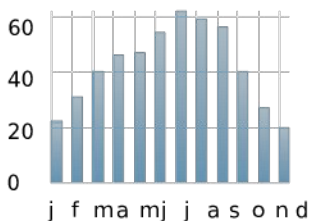
Rayonnement diffus: 594,0 kWh/m2.an

Origine des données: Données MeteoNorm issues des bases de données Cythelia, Ta 2000-2019, Ins. 1996-2015.

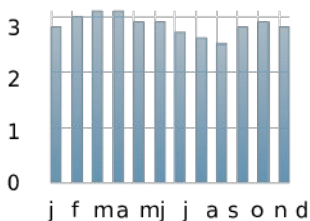
Irradiations mensuelles (kWh/m2.an):



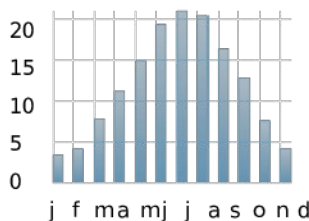
Fraction solaire (%):



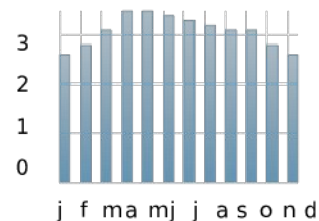
Vitesse du vent (m/s):



Température de l'air (°C):

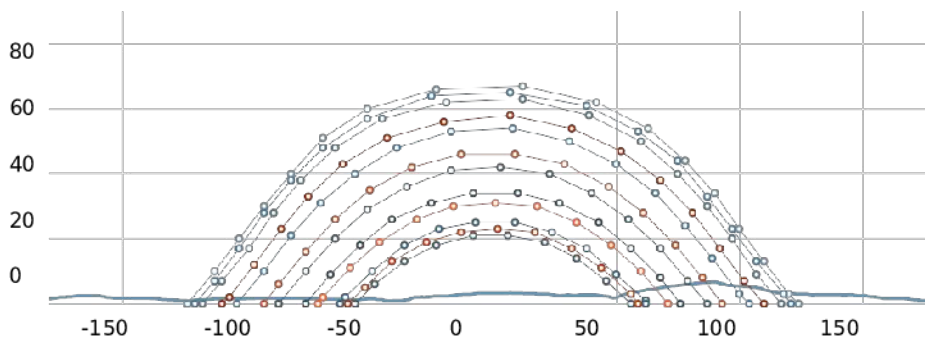


Trouble de Linke:



Site

Masque lointain et trajectoires solaires mensuelles:



Irradiation:

Horizontale sans masque:

Global: 1 321,5 kWh/m2.an

Direct: 728,1 kWh/m2.an

Diffus: 593,4 kWh/m2.an

Horizontale avec masque:

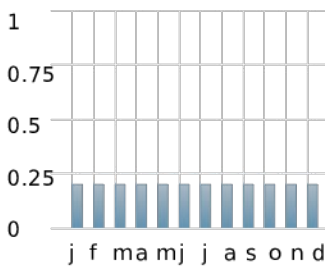
Global: 1 305,7 kWh/m2.an

Direct: 727,6 kWh/m2.an

Diffus: 578,0 kWh/m2.an

Paramètres de simulation

Albedo:



Paramètres de simulation:

Pertes dans les câbles DC : 0,5 %
 Pertes dans les câbles AC : 0,5 %
 Paramètre de ventilation : 100
 Période d'observation : 20 années
 Disponibilité du système : 98,0 %
 Puissance max injectable : /

Paramètres module:

Pertes d'encrassement module : 0,5 %
 Vieillessement module : 0,5 %
 LID : 0,0 %
 Tolérance (mini) : 0,0 %
 Tolérance (maxi) : 2,0 %
 Dispersion caract. : 1,0 %
 Plage de température : -10°C < 70 °C

Dimensionnement d'onduleur:

Tension maximum du système: 1 000,0 V
 Ratio Puissance onduleur/ Puissance crête: 85 % < 105 %
 Facteur de puissance: 1,0

Configurations modules-onduleurs

Puissance totale: 36,00 kWc
Nombre total de modules: 90
Nombre total d'onduleurs: 1

Onduleur	Mppt	Module	Wc	mod/chaîne	chaînes/mppt	Total Wc	Orientation	Inclinaison
Réf ond 0	44	Réf mod 0	400	2	1	35200	30	10
Réf ond 0	2	Réf mod 0	400	1	1	800	30	10

2/2 champs avec optimiseurs : SolarEdge - P801

Caractéristiques - Onduleur

Réf ond 0 : SolarEdge - SE33.3K

Pstc (W)

33300

Pmax AC (W)	33300	Vmin (V)	0	Rend. max (%)	98.1
I _{max} (A)	40	V _{max} MPPT (V)	1000	Rend. euro. (%)	98
Nombre d'entrées	3	V _{max} (V)	1000	Type de protection	IP 65

Caractéristiques - Module PV

Réf mod 0 : Trina Solar Energy Co. Ltd - TSM-400 DE09.08

Pstc (W)

400

Type	singlecrystalline (sc-Si)	V _{co} (V)	41.2	NOCT (°C)	43
Nb total cell.	120	V _{pmax} (V)	34.2	Coef. puissance (%/°C)	-0.34
Longueur (mm)	1754	I _{cc} (A)	12.28	Coef. courant (%/°C)	0.04
Largeur (mm)	1096	I _{pmax} (A)	11.7	Coef. tension (%/°C)	-0.25

Production

Puissance crête: 36,00 kWc

Surface de modules: 173,0 m²

Résultats de la première année:

Production annuelle (DC) :	47 549 kWh
Production annuelle (AC) :	45 800 kWh
Productible spécifique AC (P50) :	1 272 kWh/kWp
Productible spécifique AC (P90) :	1 167 kWh/kWp
Ratio de performance :	89,43 %

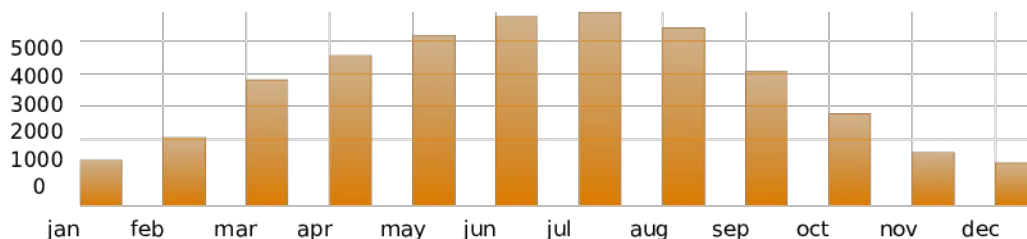
Valeurs moyennes:

Production annuelle (DC) :	45 422 kWh
Production annuelle (AC) :	43 752 kWh
Productible spécifique AC (P50) :	1 215 kWh/kWp
Productible spécifique AC (P90) :	1 115 kWh/kWp
Ratio de performance :	85,43 %

Pertes - Gains (%):

Masques :	-0,86
Ombrages partiels :	0,00
IAM (réflexion) :	-3,73
LID :	0,00
Encrassement module :	-0,50
Température :	-0,34
Vieillessement module :	-5,09
Tolérance :	1,00
Dispersion caract. :	-1,00
Câbles DC :	-0,22
Onduleur :	-1,16
Ecrêtage :	-0,15
Facteur de puissance :	0,00
Câbles AC :	-0,20
Indisponibilité :	-2,00
Puissance max injectable :	0,00

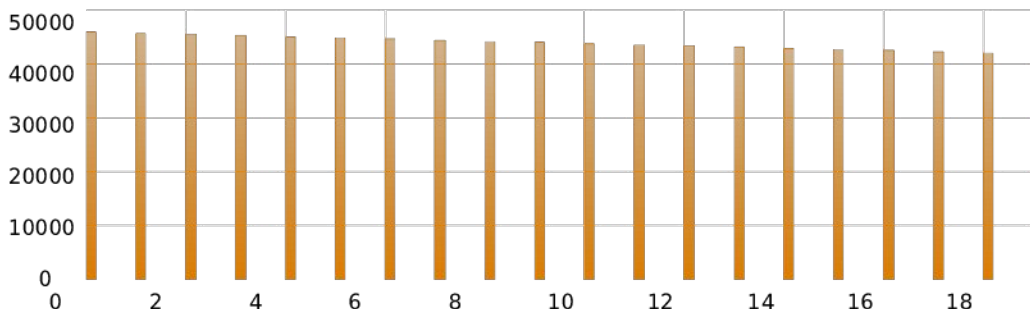
Production mensuelle AC (kWh/mois):



Mois	jan	feb	mar	avr	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	dec
kWh	1 382	2 081	3 811	4 573	5 159	5 760	5 864	5 376	4 070	2 768	1 617	1 293

Production (2)

Production AC année par année (kWh):



Ans	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
kWh	45 800	45 580	45 360	45 141	44 923	44 705	44 488	44 272	44 056	43 841

Ans	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
kWh	43 627	43 413	43 201	42 988	42 777	42 567	42 357	42 149	41 941	41 734

EMISSIONS EVITEES: 17 Equivalent CO2 (tonne) *

* Quantité de gaz à effet de serre qui aurait été émise sur la durée d'observation en produisant cette électricité par des moyens conventionnels (20 g eq CO2/kWh)

* Attention, ceci ne veut pas dire que toutes ces émissions sont évitées, car la fabrication et le transport des modules PV génèrent aussi des émissions de gaz à effet de serre.

Glossaire:

Puissance crête:

Puissance (en Wc) fournie par les modules dans les conditions de test standard (1 000 W/m², spectre AM 1.5, température de cellule de 25°C), s'exprime en Watts

Productible:

Energie produite par l'installation photovoltaïque par an en kWh/an

AC:

Courant alternatif (Alternative Current)

DC:

Courant continu (Direct Current)

Productible spécifique:

Productible ramené à la puissance installée, il s'exprime en kWh/kWc

Coefficient / Ratio de performance:

Ratio entre le productible spécifique et l'irradiation annuelle incidente dans le plan des modules

Temps de retour brut:

C'est le ratio entre l'investissement initial et le cash-flow (recettes - dépenses) annuel

Exprimé en années, c'est le temps nécessaire pour amortir l'investissement.

Taux d'actualisation:

Taux représentant le coût d'accès au capital

VAN (Valeur Actuelle Nette):

Somme des cash-flows annuels actualisés - investissement.

C'est la valeur générée par le projet à la fin de la durée d'observation.

Temps de retour actualisé:

Il comptabilise le temps (années) nécessaire pour amortir l'investissement en tenant compte du phénomène d'actualisation.

Taux de rentabilité interne:

Taux d'actualisation qui annule la VAN

TEC (Taux d'Enrichissement en Capital):

Ratio entre la VAN et l'investissement

CGA (Coût Global Actualisé):

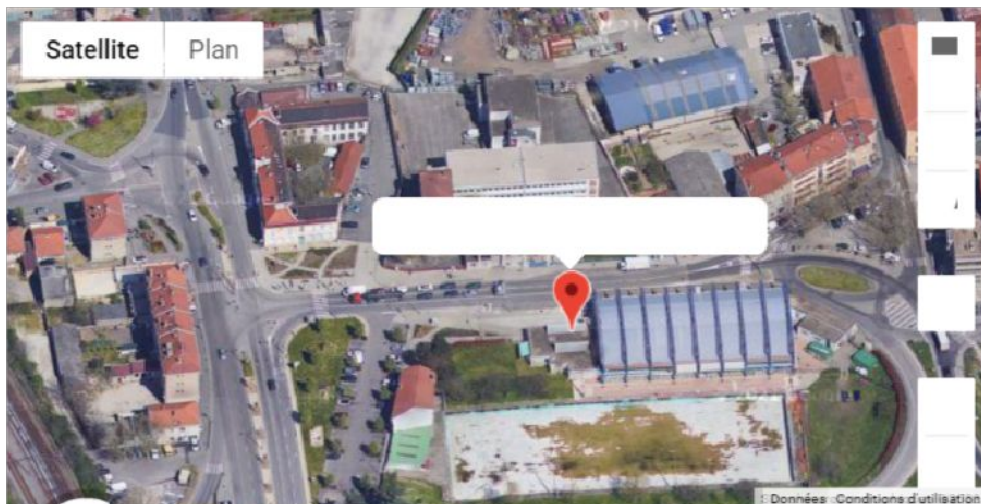
Ratio entre la somme des dépenses actualisées relatives au projet, et la somme des productions sur la période d'observation.

C'est donc le prix de revient du kWh produit par l'installation (exprimé en €/kWh).

Entreprise: ISOWATT
Adresse: 69570 DARDILLY



Rapport de dimensionnement de système photovoltaïque



Nom du projet: PISCINE MUNICIPALE MAIRIE GIVORS
Adresse: 9 Rue Honoré Petetin, 69700 GIVORS

Station météorologique de référence

Station de référence: Vaugneray 1996-2015

Altitude: 409 m

Distance au projet: 18,69 km

Irradiation:

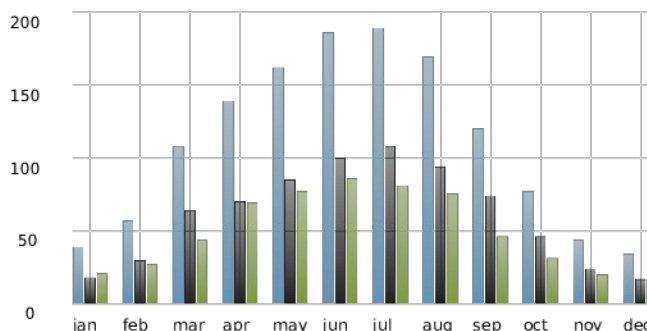
Irradiation globale: 1 324,0 kWh/m2.an

Rayonnement direct: 730,0 kWh/m2.an

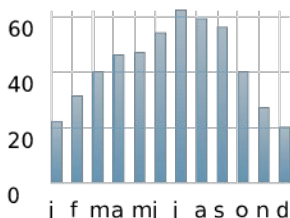
Rayonnement diffus: 594,0 kWh/m2.an

Origine des données: Données MeteoNorm issues des bases de données Cythelia, Ta 2000-2019, Ins. 1996-2015.

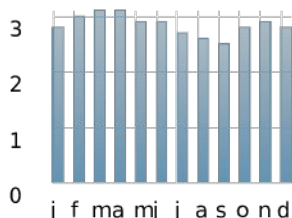
Irradiations mensuelles (kWh/m2.an):



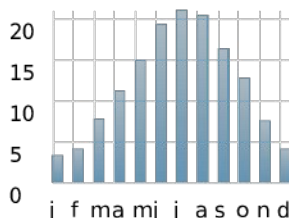
Fraction solaire (%):



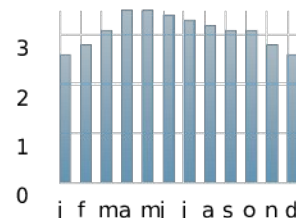
Vitesse du vent (m/s):



Température de l'air (°C):

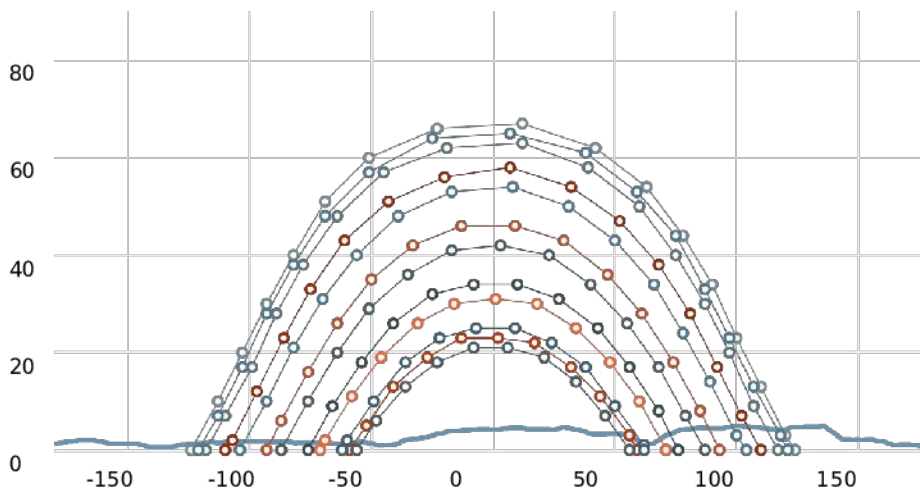


Trouble de Linke:



Site

Masque lointain et trajectoires solaires mensuelles:



Irradiation:

Horizontale sans masque:

Global: 1 321,5 kWh/m2.an

Direct: 728,1 kWh/m2.an

Diffus: 593,4 kWh/m2.an

Horizontale avec masque:

Global: 1 305,1 kWh/m2.an

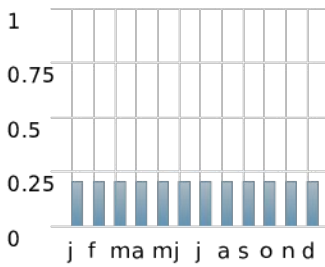
Direct: 727,5 kWh/m2.an

Diffus: 577,6 kWh/m2.an



Paramètres de simulation

Albedo:



Paramètres de simulation:

Pertes dans les câbles DC : 0,5 %
 Pertes dans les câbles AC : 0,5 %
 Paramètre de ventilation : 100
 Période d'observation : 20 années
 Disponibilité du système : 98,0 %
 Puissance max injectable : /

Paramètres module:

Pertes d'encrassement module : 0,5 %
 Vieillessement module : 0,5 %
 LID : 0,0 %
 Tolérance (mini) : 0,0 %
 Tolérance (maxi) : 2,0 %
 Dispersion caract. : 1,0 %
 Plage de température : -10°C < 70 °C

Dimensionnement d'onduleur:

Tension maximum du système: 1 000,0 V
 Ratio Puissance onduleur/ Puissance crête: 85 % < 105 %
 Facteur de puissance: 1,0



Configurations modules-onduleurs

Puissance totale: 24,80 kWc

Nombre total de modules: 62

Nombre total d'onduleurs: 1

Onduleur	Mppt	Module	Wc	mod/chaîne	chaînes/mppt	Total Wc	Orientation	Inclinaison
Réf ond 0	30	Réf mod 0	400	2	1	24000	33	10
Réf ond 0	2	Réf mod 0	400	1	1	800	33	10

2/2 champs avec optimiseurs : SolarEdge - P801

Caractéristiques - Onduleur

Réf ond 0 : SolarEdge - SE25K

Pstc (W)

25000

Pmax AC (W)	25000	Vmin (V)	0	Rend. max (%)	98.3
Imax (A)	37	Vmax MPPT (V)	1000	Rend. euro. (%)	98
Nombre d'entrées	6	Vmax (V)	1000	Type de protection	IP 65

Caractéristiques - Module PV

Réf mod 0 : Trina Solar Energy Co. Ltd - TSM-400 DE09.08

Pstc (W)

400

Type	singlecrystalline (sc-Si)	Vco (V)	41.2	NOCT (°C)	43
Nb total cell.	120	Vpmax (V)	34.2	Coef. puissance (%/°C)	-0.34
Longueur (mm)	1754	Icc (A)	12.28	Coef. courant (%/°C)	0.04
Largeur (mm)	1096	Ipmax (A)	11.7	Coef. tension (%/°C)	-0.25

 Production

Puissance crête: 24,80 kWc

Surface de modules: 119,2 m²

Résultats de la première année:

Production annuelle (DC) :	32 682 kWh
Production annuelle (AC) :	31 511 kWh
Productible spécifique AC (P50) :	1 271 kWh/kWp
Productible spécifique AC (P90) :	1 165 kWh/kWp
Ratio de performance :	89,56 %

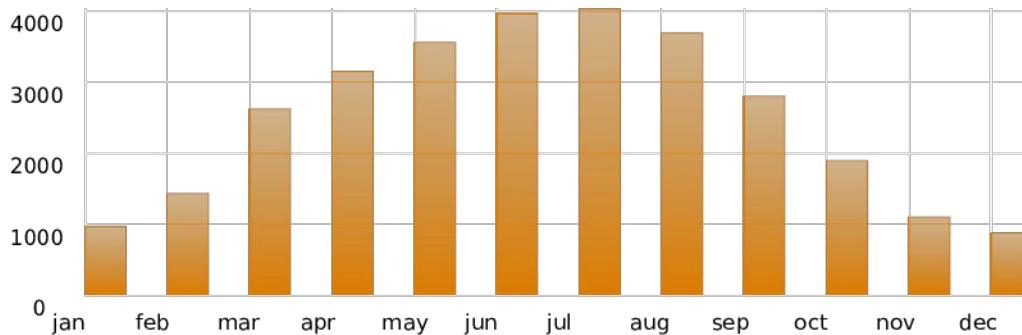
Valeurs moyennes:

Production annuelle (DC) :	31 188 kWh
Production annuelle (AC) :	30 072 kWh
Productible spécifique AC (P50) :	1 213 kWh/kWp
Productible spécifique AC (P90) :	1 112 kWh/kWp
Ratio de performance :	85,47 %

Pertes - Gains (%):

Masques :	-0,88
Ombrages partiels :	0,00
IAM (réflexion) :	-3,74
LID :	0,00
Encrassement module :	-0,50
Température :	-0,34
Vieillessement module :	-5,09
Tolérance :	1,00
Dispersion caract. :	-1,00
Câbles DC :	-0,22
Onduleur :	-1,17
Ecrêtage :	-0,03
Facteur de puissance :	0,00
Câbles AC :	-0,20
Indisponibilité :	-2,00
Puissance max injectable :	0,00

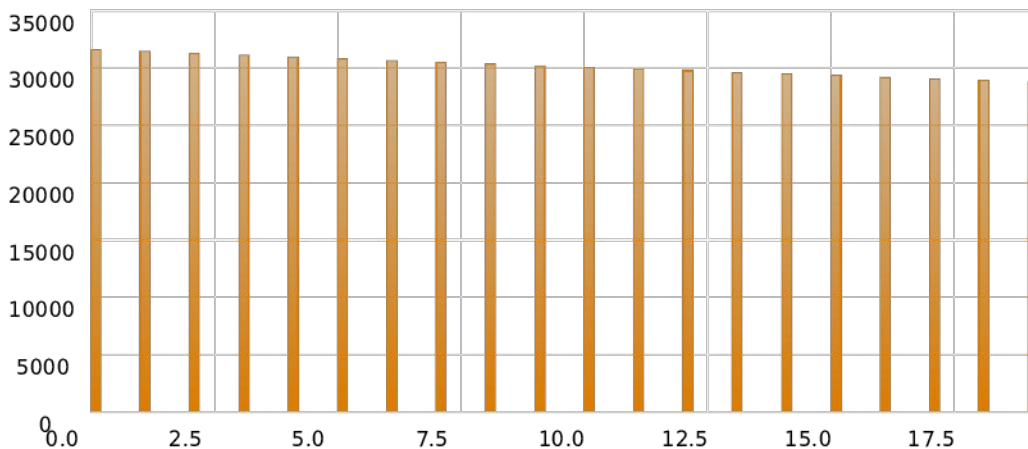
Production mensuelle AC (kWh/mois):



Mois	jan	fev	mar	avr	mai	juin	juil	aout	sep	oct	nov	dec
kWh	965	1 422	2 614	3 143	3 554	3 967	4 041	3 699	2 796	1 895	1 096	879

Production (2)

Production AC année par année (kWh):



Ans	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
kWh	31 511	31 356	31 201	31 047	30 893	30 740	30 588	30 436	30 285	30 134

Ans	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
kWh	29 984	29 835	29 687	29 539	29 392	29 246	29 100	28 955	28 811	28 667

EMISSIONS EVITEES: 12 Equivalent CO2 (tonne) *

* Quantité de gaz à effet de serre qui aurait été émise sur la durée d'observation en produisant cette électricité par des moyens conventionnels (20 g eq CO2/kWh)

* Attention, ceci ne veut pas dire que toutes ces émissions sont évitées, car la fabrication et le transport des modules PV génèrent aussi des émissions de gaz à effet de serre.

Glossaire:

Puissance crête:

Puissance (en Wc) fournie par les modules dans les conditions de test standard (1 000 W/m², spectre AM 1.5, température de cellule de 25°C), s'exprime en Watts

Productible:

Energie produite par l'installation photovoltaïque par an en kWh/an

AC:

Courant alternatif (Alternative Current)

DC:

Courant continu (Direct Current)

Productible spécifique:

Productible ramené à la puissance installée, il s'exprime en kWh/kWc

Coefficient / Ratio de performance:

Ratio entre le productible spécifique et l'irradiation annuelle incidente dans le plan des modules

Temps de retour brut:

C'est le ratio entre l'investissement initial et le cash-flow (recettes - dépenses) annuel
Exprimé en années, c'est le temps nécessaire pour amortir l'investissement.

Taux d'actualisation:

Taux représentant le coût d'accès au capital

VAN (Valeur Actuelle Nette):

Somme des cash-flows annuels actualisés - investissement.
C'est la valeur générée par le projet à la fin de la durée d'observation.

Temps de retour actualisé:

Il comptabilise le temps (années) nécessaire pour amortir l'investissement en tenant compte du phénomène d'actualisation.

Taux de rentabilité interne:

Taux d'actualisation qui annule la VAN

TEC (Taux d'Enrichissement en Capital):

Ratio entre la VAN et l'investissement

CGA (Coût Global Actualisé):

Ratio entre la somme des dépenses actualisées relatives au projet, et la somme des productions sur la période d'observation.
C'est donc le prix de revient du kWh produit par l'installation (exprimé en €/kWh).

Adresse de livraison	Adresse de facturation	Date	29/07/2022
CTM MAIRIE GIVORS	CTM MAIRIE GIVORS	Devis	N°PV506
80 rue jean ligonnet	Pl. Camille Vallin	Validité	13/08/2022
69700 GIVORS	69700 GIVORS	Commercial	Laurent unterreiner

Tel :

Mail :

Description	Quantité	PU HT	Total HT
1. Etude administrative et financière personnalisée			
Etude d'ensoleillement - Archélios Pro	1	INCLUS	INCLUS
Etude financière	1	INCLUS	INCLUS
Démarches administratives (urbanisme, Enedis)	1	INCLUS	INCLUS
2. Fourniture des équipements - Projet autoconsommation + revente surplus			
Kit solaire Pro 35,72 KWC	1	35 423,00 €	35 423,00 €
Modules PV monocristallin PV CYCLE	94	INCLUS	INCLUS
Marque	DUALSUN		
Puissance	380WC		
Garantie	Produit : 25 ans, Production : 25 ans		
Onduleurs	1	INCLUS	INCLUS
Marque	SOLAREEDGE		
Puissance/ref	SE33,3K		
Garantie	Produit : 20 ans		
Optimiseurs SOLAREEDGE - Garantie 25 ans	47	INCLUS	INCLUS
Coffret AC	1	950,00 €	950,00 €
Système de fixation des modules - SOPRA SOLAR	180m ²	38,50 €	6 930,00 €
Câblage DC/AC, connectique MC4 et mise à la terre	1	INCLUS	INCLUS
3. Installation			
Visite technique	1	350,00 €	350,00 €
Pose et main d'œuvre du kit photovoltaïque	1	6 747,00 €	6 747,00 €
4. Location nacelle/téléscopique	1	1 000,00 €	1 000,00 €
5. Etude de conformité APAVE/CONSUEL	1	500,00 €	500,00 €
Vérification avant mise sous tension des installations électriques			
6. Raccordement ENEDIS - sur tableau électrique		Prise en charge jusqu'à 1500€	
TOTAL HT*			51 900,00 €

Montant HT	51 900,00 €
Dont éco-participation	84,60 €
Taux TVA	20%
Total TVA	10 380,00 €
Montant TTC à payer	62 280,00 €

Date & Signature du client (précédée de la mention « Bon pour accord »)

Conditions de paiement : 2000€ à la signature / 30% à la commande / 30% à la livraison / Solde fin de travaux

Adresse de livraison	Adresse de facturation	Date	29/07/2022
CENTRE NAUTIQUE MAIRIE GIVORS	CENTRE NAUTIQUE MAIRIE GIVORS	Devis	N°PV495
9 Rue Honoré Petetin	9 Rue Honoré Petetin	Validité	13/08/2022
69700 Givors	69700 Givors	Commercial	Laurent UNTERREINER
Tel :	Mail :		

Description	Quantité	PU HT	Total HT
1. Etude administrative et financière personnalisée			
Etude d'ensoleillement - Archélios Pro	1	INCLUS	INCLUS
Etude financière	1	INCLUS	INCLUS
Démarches administratives (urbanisme, Enedis)	1	INCLUS	INCLUS
2. Fourniture des équipements - Projet autoconsommation + revente surplus			
Kit solaire Pro 30 KWC	1	33 398,00 €	33 398,00 €
Modules PV monocristallin PV CYCLE	75	INCLUS	INCLUS
Marque	TRINA SOLAR		
Puissance	400WC		
Garantie	Produit : 15 ans, Production : 25 ans		
Onduleurs	1	INCLUS	INCLUS
Marque	SOLAREEDGE		
Puissance/ref	SE25K (ou SE33,3K)		
Garantie	Produit : 20 ans		
Optimiseurs SOLAREEDGE - Garantie 25 ans	38	INCLUS	INCLUS
Coffret AC	1	950,00 €	950,00 €
Système de fixation des modules	150m ²	36,50 €	5 475,00 €
Câblage DC/AC, connectique MC4 et mise à la terre	1	INCLUS	INCLUS
3. Installation			
Visite technique	1	350,00 €	350,00 €
Pose et main d'œuvre	1	6 227,00 €	6 227,00 €
4. Location nacelle/télescopique	1	1 000,00 €	1 000,00 €
5. Etude de conformité APAVE/CONSUEL	1	500,00 €	500,00 €
Vérification avant mise sous tension des installations électriques			
6. Raccordement ENEDIS - sur tableau électrique		Prise en charge jusqu'à 1500€	
		TOTAL HT*	47 900,00 €

Montant HT	47 900,00 €
Dont éco-participation	67,50 €
Taux TVA	20%
Total TVA	9 580,00 €
Montant TTC à payer	57 480,00 €

Date & Signature du client (précédée de la mention « Bon pour accord »)

Conditions de paiement : 2000€ à la signature / 30% à la commande / 30% à la livraison / Solde fin de travaux

Projet de réaménagement de l'Ecole Henri Wallon

Dossier PRO-DCE

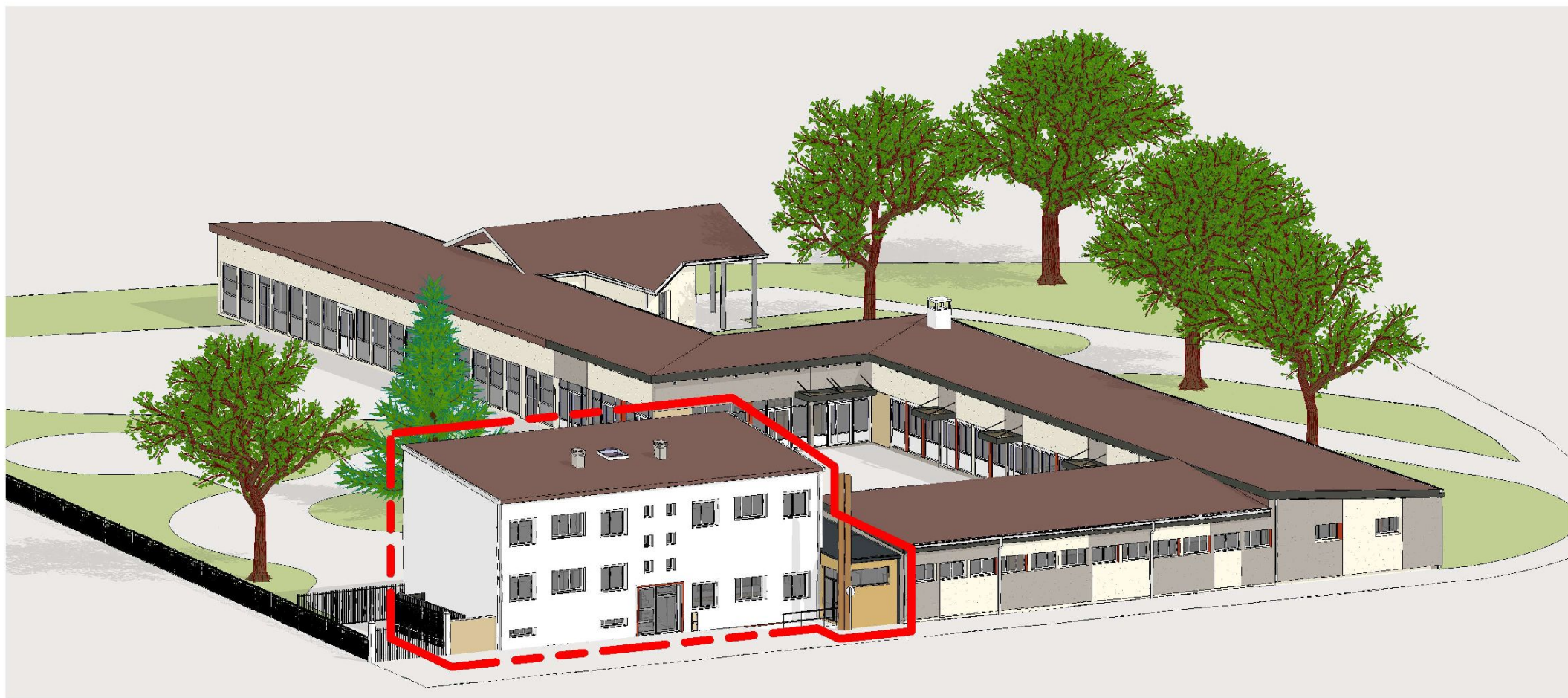
Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230202-DEL20230202_3-DE



MAITRE D'OUVRAGE



Ville de Givors - Services techniques
Place Camille Vallin - 69700 GIVORS



PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT D'UN COLLECTIF DE LOGEMENTS EN SALLES DE CLASSE

OPERATION

Réhabilitation
Ecole Henri WALLON

7 Rue Henri Wallon
69700 - GIVORS



MAITRISE D'OEUVRE
06 8779 38 65
givors@revo-concept.com
341 Rue de la Liberté
69700 GIVORS

ECONOMISTE
CPM - Mme Béatrice PACALY
1 chemin de Volpate
42800 DARGOIRE
Tél: 06 89 95 56 99
Mail: beatrice@cabinetcpm.com

CONTROLÉ TECHNIQUE
BTP Consultants - M. Bertrand NEEL
62 chemin de la Bruyère
69570 DARDILLY
Tél: 06 17 96 94 73
Mail: bertrand.neel@btp-consultants.fr

BET FLUIDES - THERMIE
BETICS - M. Philippe SEUZARET
63 rue du Château
69340 FRANCHÉVILLE
Tél: 04 78 57 12 54
Mail: tech3@betics.fr

COORDONNATEUR SPS

BET STRUCTURE
ADIS - M. Stefan BRIZARD
104 avenue René Dumont
69300 CHAPONNE
Tél: 04 78 57 12 54
Mail: agence@be-adis.fr

PRO-DCE - NOV 2022

MODIFICATION :	DATE :
Indice A	29/09/2022
Indice B	07/10/2022
Indice C	10/10/2022

AFFAIRE N° 22-06-08

DIAG/APS	SEPT 2022
APD	
PG - DP	
PRO - DCE	
VISA (EXE)	
DET	
AOR (DOE)	

PRO-DCE

Indice A
29/11/2022
Echelle
Format : A3

PLAN N° 00

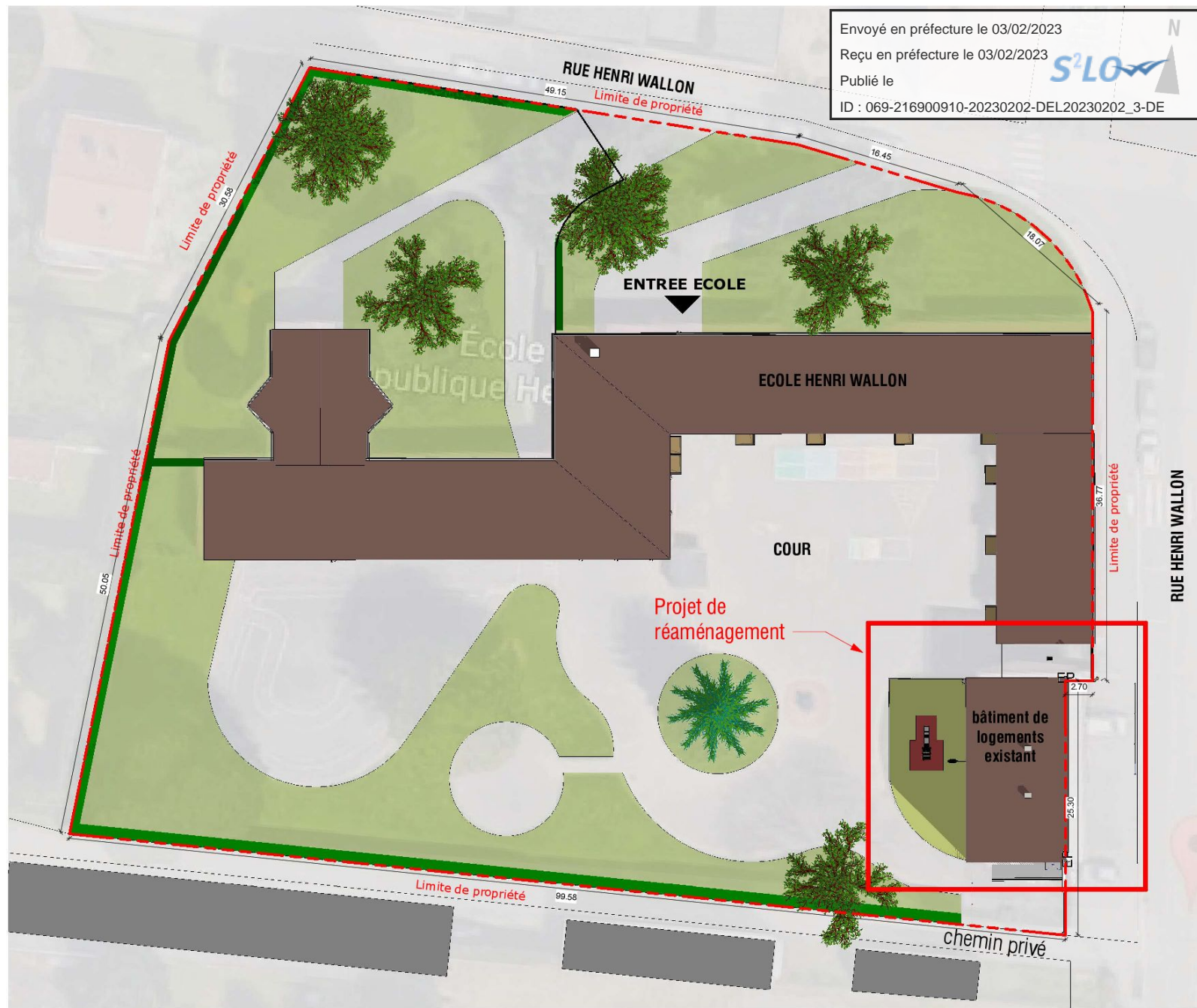
Ecole Henri Wallon



Plan de situation



Plan de cadastre



Envoyé en préfecture le 03/02/2023
 Reçu en préfecture le 03/02/2023
 Publié le
 ID : 069-216900910-20230202-DEL20230202_3-DE

Plan masse

MAITRE D'OUVRAGE Ville de Givors - Services techniques Place Camille Vallin - 69700 GIVORS	 PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT D'UN COLLECTIF DE LOGEMENTS EN SALLES DE CLASSE	OPERATION Réhabilitation Ecole Henri WALLON 7 Rue Henri Wallon 69700 - GIVORS	MAITRISE D'OEUVRE 06 8373 38 45 givors@revo-conseil.com 341 Rue de la République 69003 LYON SIRET: 494335	CONTRÔLE TECHNIQUE BTP Consultants - M. Bertrand NEEL 62 chemin de la Bruyère 69570 DARDILLY Tél: 06 17 96 04 73 Mail: bertrand.neel@btp-consultants.fr	COORDONNATEUR SPS BET STRUCTURE ADIS - M. Stefan BRIZARD 104 avenue René Dumand 69500 FRANCHVILLE Tél: 04 78 57 12 54 Mail: agences@be-ads.fr	PRO-DCE - NOV 2022 MODIFICATION : DATE : Indice A : 29/09/2022 Indice B : 07/10/2022 Indice C : 10/10/2022	AFFAIRE N° 22-06-08 DIAG/APS : SEPT 2022 PC - DP PRO - DCE VISA (EXE) DET AOR (DOE)	PRO-DCE Indice A 29/11/2022 Echelle : 1 : 400 Format : A3	PLAN N° 01 Plan de situation et Plan masse - Etat des lieux
			ECONOMISTE CPM - Mme Béatrice PACALY 1 chemin de Volgate 42800 DARGOIRE Tél: 06 80 95 56 99 Mail: beatrice@cabinetcpm.com	BET FLUIDES - THERMIE BETICS - M. Philippe SEUZARET 63 rue du Château 69340 FRANCHVILLE Tél: 04 78 59 25 69 Mail: betics@betics.fr					



Vue 1



Vue 2



Vue 3



Vue 4



Vue 5

Envoyé en préfecture le 03/02/2023
 Reçu en préfecture le 03/02/2023
 Publié le
 ID : 069-216900910-20230202-DEL20230202_3-DE



Vue 6



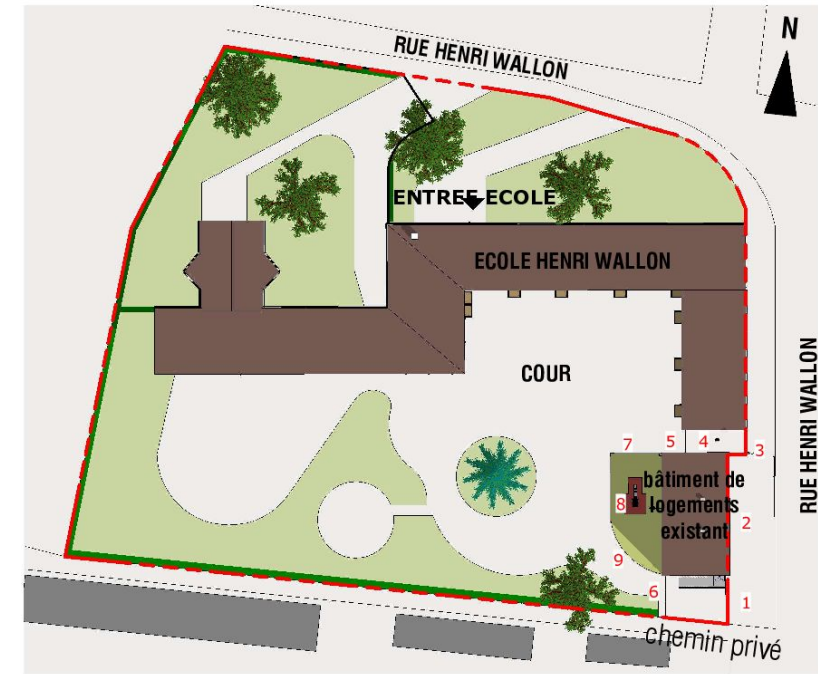
Vue 7



Vue 8



Vue 9



MAITRE D'OUVRAGE

TERRE D'HISTOIRE ET D'AVENIR

Ville de Givors - Services techniques
 Place Camille Vallin - 69700 GIVORS



OPERATION

Réhabilitation
 Ecole Henri WALLON

7 Rue Henri Wallon
 69700 - GIVORS

MAITRISE D'OEUVRE

35 8373 38 65
 42000 RENNES cedex 03
 341 FRAIS DE LEVÉS
 SIRET: 494335

ECONOMISTE
 CPM - Mme Béatrice PACALY

1 chemin de Volgate
 42800 DARGOIRE
 Tél: 06 80 80 95 56 59
 Mail: beatrice@cabinetcpm.com

CONTRÔLE TECHNIQUE
 BTP Consultants - M. Bertrand NEEL

62 chemin de la Bruyère
 69570 DARDILLY
 Tél: 06 17 96 04 73
 Mail: bertrand.neel@btp-consultants.fr

BET FLUIDES - THERMIE
 BETICS - M. Philippe SEUZARET

63 rue du Château
 69340 FRANCHÉVILLE
 Tél: 04 78 57 12 54
 Mail: betics@betics.fr

COORDONNATEUR SPS

BET STRUCTURE
 ADIS - M. Stefan BRIZARD

104 avenue René Dumand
 69200 CRAPONNE
 Tél: 04 78 57 12 54
 Mail: agences@be-adis.fr

PRO-DCE - NOV 2022

MODIFICATION : DATE :
 Indice A 29/09/2022
 Indice B 07/10/2022
 Indice C 10/10/2022

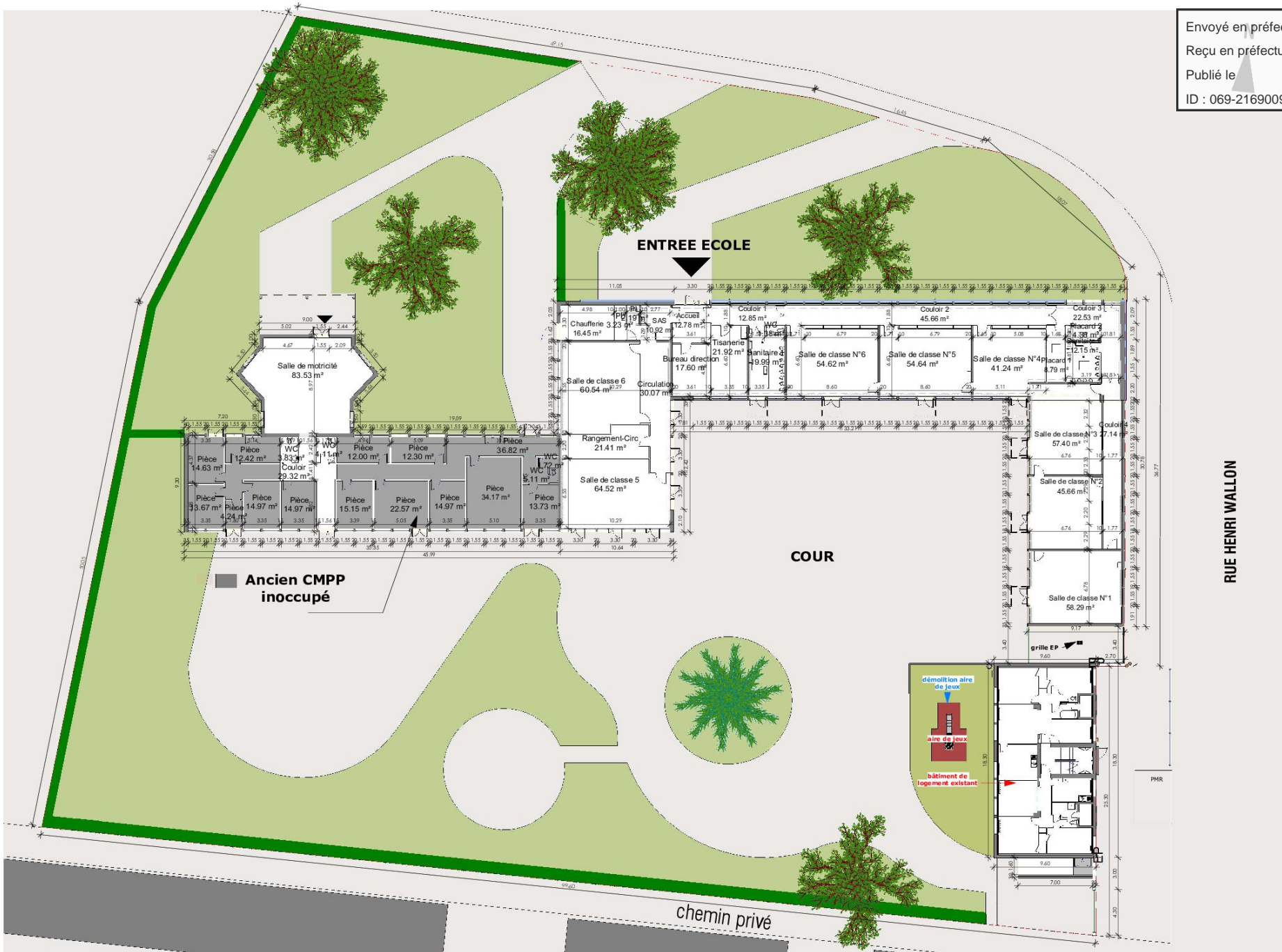
AFFAIRE N° 22-08-08

DIAG/APS :
 APD :
 PC - DP :
 PRO - DCE :
 VISA (EXE) :
 DET :
 AOR (DOE) :

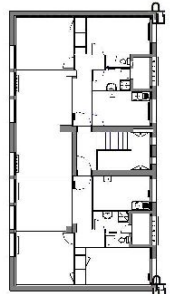
PRO-DCE
 Indice A
 29/11/2022

Echelle 1 : 800
 Format : A3

PLAN N° 01.1
Photographies des abords



Plan R+1



MAITRE D'OUVRAGE



Ville de Givors - Services techniques
 Place Camille Vain - 69700 GIVORS



OPERATION

Réhabilitation
 Ecole Henri WALLON

7 Rue Henri Wallon
 69700 - GIVORS

MAITRISE D'OEUVRE



35 8373 31 65
 42000 RENEGONCOURT
 341 Fais de L. 4015
 SIRET 49435

ECONOMISTE
 CPM - Mme Béatrice PACALY

1 chemin de Volpate
 42800 DARDIGNY
 Tél: 04 80 95 56 96
 Mail: beatrice@cabinetcpm.com

CONTROLE TECHNIQUE
 BTP Consultants - M. Bertrand NEEL

62 chemin de la Bruyère
 69570 DARDILLY
 Tél: 06 17 96 94 73
 Mail: bertrand.neel@btp-consultants.fr

BET FLUIDES - THERMIE
 BETICS - M. Philippe SEUZARET

63 rue du Château
 69540 FRANCHIEVILLE
 Tél: 04 78 59 25 69
 Mail: betics@betics.fr

COORDONNATEUR SPS

BET STRUCTURE
 ADIS - M. Stefan BRIZARD

104 avenue René Dumand
 69500 CHAPONNE
 Tél: 04 78 57 12 54
 Mail: agences@be-adis.fr

PRO-DCE - NOV 2022

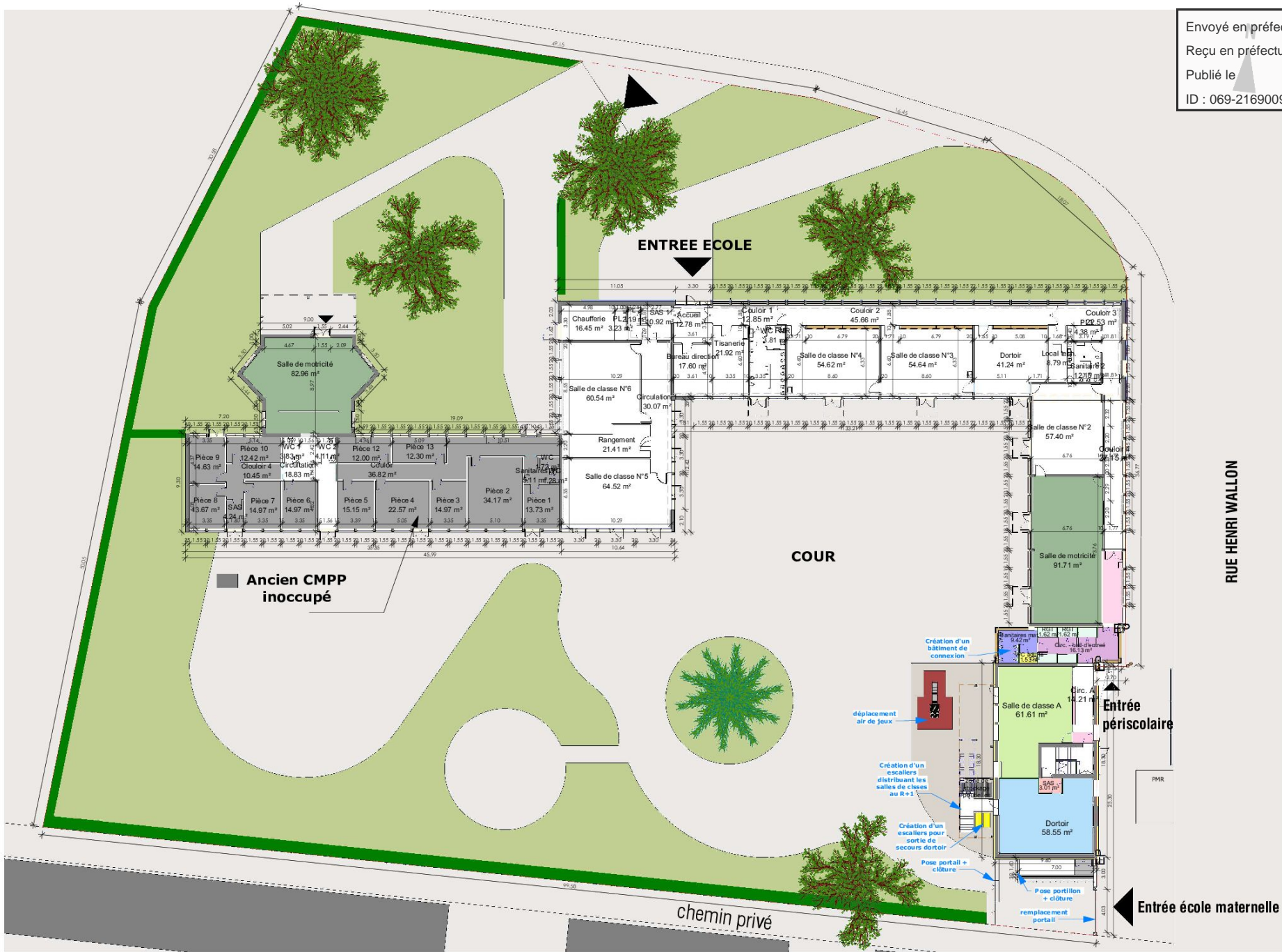
MODIFICATION :	DATE :
Indice A	29/09/2022
Indice B	07/10/2022
Indice C	10/10/2022

AFFAIRE N° 22-06-08

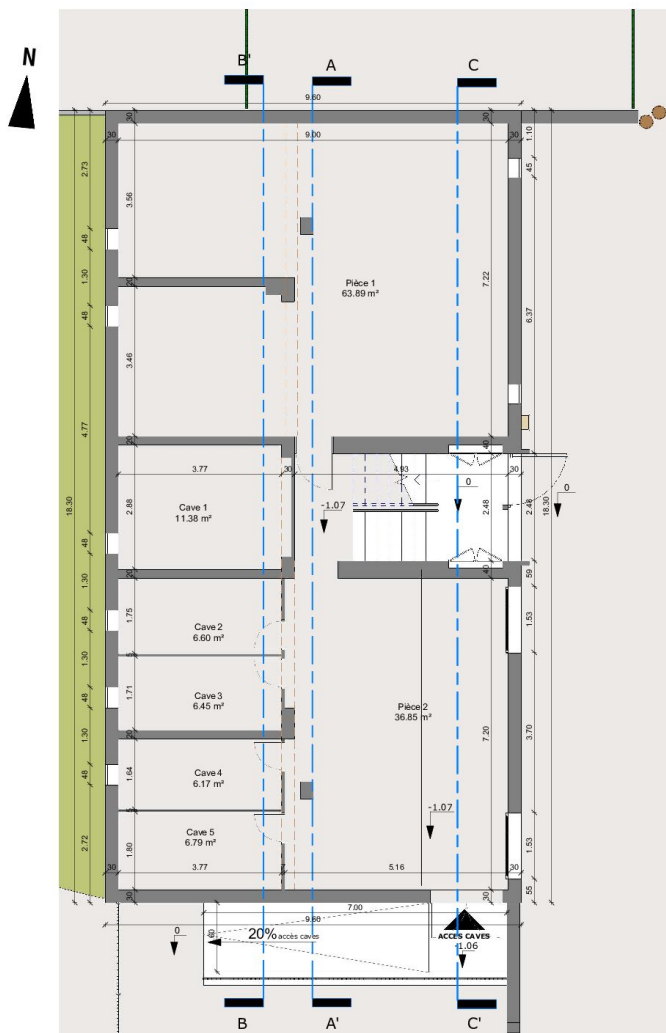
DIAG/APIS	SEPT 2022
APD	PC - DP
PRO - DCE	VISA (EXE)
DET	
AOR (DOE)	

PRO-DCE
 Indice A
 29/11/2022
 Echelle 1 : 350
 Format : A3

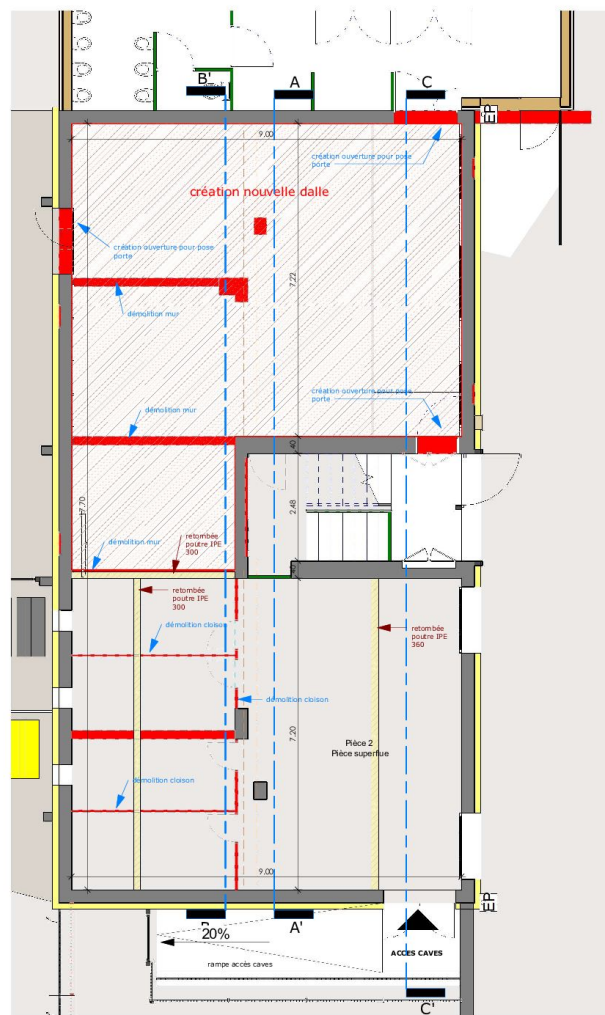
PLAN N° 02.1
PLAN ensemble - Etat des lieux



MAITRE D'OUVRAGE  Ville de Givors - Services techniques Place Camille Vain - 69700 GIVORS	OPERATION Réhabilitation Ecole Henri WALLON 7 Rue Henri Wallon 69700 - GIVORS	MAITRISE D'OEUVRE  06 8733 31 65 42000 henri@orange.fr 341 Fais de AL 3415 SIRET 49435	CONTRÔLE TECHNIQUE BTP Consultants - M. Bertrand NEEL 62 chemin de la Bruyère 69570 DARDILLY Tél: 06 17 96 94 73 Mail: bertrand.neel@btp-consultants.fr	COORDONNATEUR SPS BET STRUCTURE ADIS - M. Stefan BRIZARD 104 avenue René Dumand 69500 CHAPONNE Tél: 04 78 57 12 54 Mail: agences@be-sdta.fr	PRO-DCE - NOV 2022 MODIFICATION : DATE : Indice A 29/09/2022 Indice B 07/10/2022 Indice C 10/10/2022	AFFAIRE N° 22-06-08 DIAG/APS SEPT 2022 PC - DP PRO - DCE VISA (EXE) DET AOR (DOE)	PRO-DCE Indice A 29/11/2022 Echelle 1 : 350 Format : A3	PLAN N° 02.2 PLAN ensemble - Projet
					ECONOMISTE CPM - Mme Béatrice PACALY 1 chemin de Volpate 42800 DARGOIRE Tél: 06 80 95 56 96 Mail: beatrice@cabinetcpm.com	BET FLUIDES - THERMIE BETICS - M. Philippe SEUZARET 63 rue du Château 69540 FRANCHVILLE Tél: 04 78 59 25 69 Mail: tob33@betics.fr		



PLAN Sous-sol - Etat des lieux



PLAN Sous-sol - Projet

MAITRE D'OUVRAGE



Vie de Givors - Services techniques
Place Charles Vallin - 69700 GIVORS



PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT D'UN COLLECTIF
DE LOGEMENTS EN HALLES DE GIVORS

OPERATION

Réhabilitation
Ecole Henri WALLON

7 Rue Henri Wallon
69700 - GIVORS

MAITRISE D'OEUVRE

04 78 19 81 85
0191.98102@cpm.com
3-5 Rue de la Chapelle
69700 GIVORS
SIRET: 809 34 41 3493
N°IC: 183310

ECONOMISTE

CPM - M. Pierre PACALY
11 chemin de Vignoles
42800 SARRADINE
Tel: 04 78 55 35 86
Mail: pierre.pacaly@cpm.com

CONTROLE TECHNIQUE

BTP Consultants - M. Bertrand NEEL
62 Chemin de la Bruyère
69700 GIVORS
Tel: 04 78 19 81 85
Mail: bertrand.neel@btp-consultants.fr

BET FLUIDES - THERME

BETCS - M. Philippe SEUZANET
62 rue du Chêne
69700 FRANCHÉVILLE
Tel: 04 78 55 35 86
Mail: betcs@betcs.fr

COORDONNATEUR SPS

BET STRUCTURE
ADM - M. Bertrand BREARD
104 avenue Pierre Dumont
69200 CHAPONNÉ
Tel: 04 78 55 35 86
Mail: agence@bet-ads.fr

PRO-DCE - NOV 2022

MODIFICATION : DATE :
Indice A 29/09/2022
Indice B 07/10/2022
Indice C 10/10/2022

APPARE N°

22.06.08
DIAG/APS
PC - DP
PRO - DCE
VISA (EXE)
DET
ADR (DOE)

PRO-DCE

Index A
29/11/2022

Echelle 1:100

Format: A3

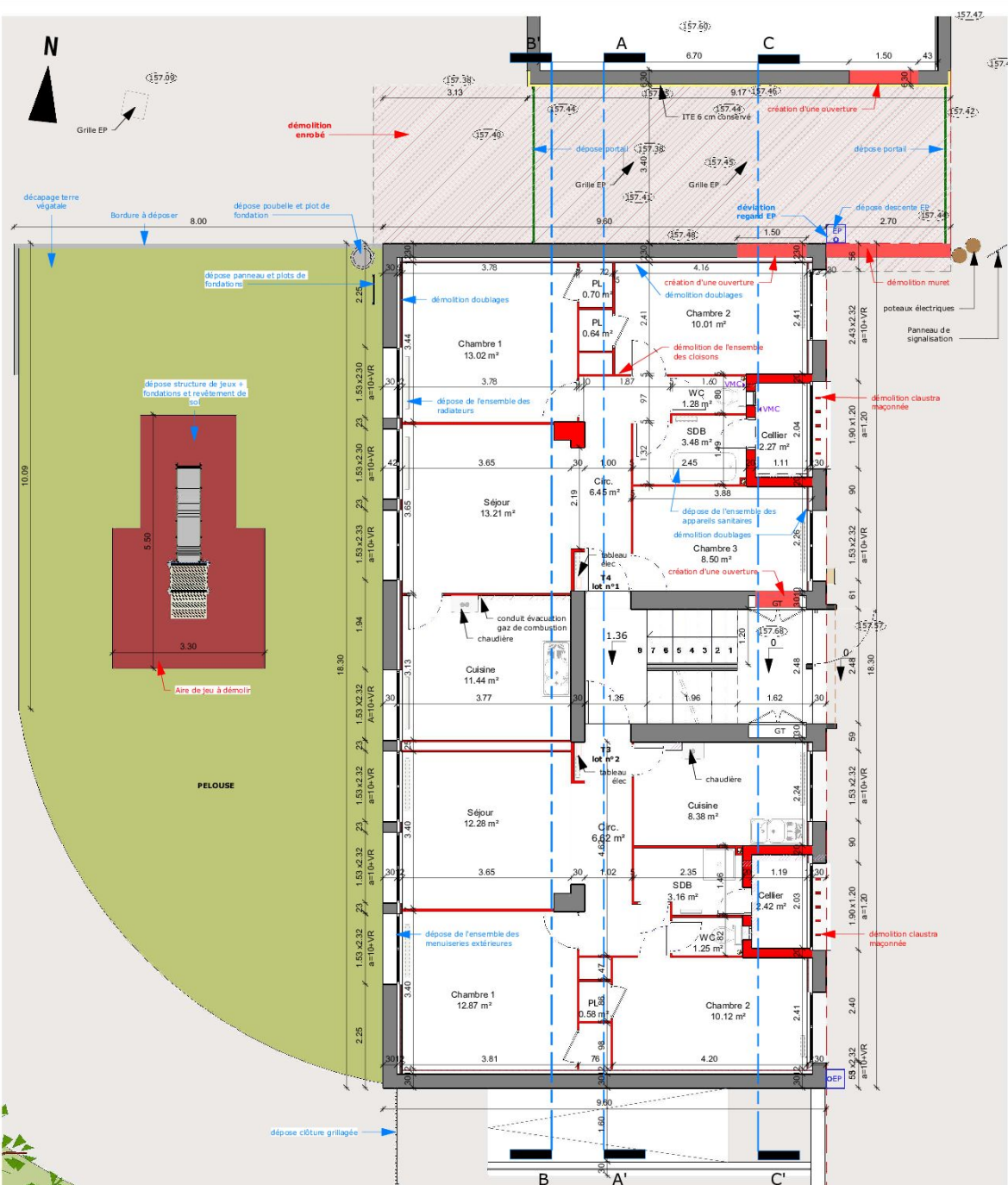
PLAN N° 03

Index A

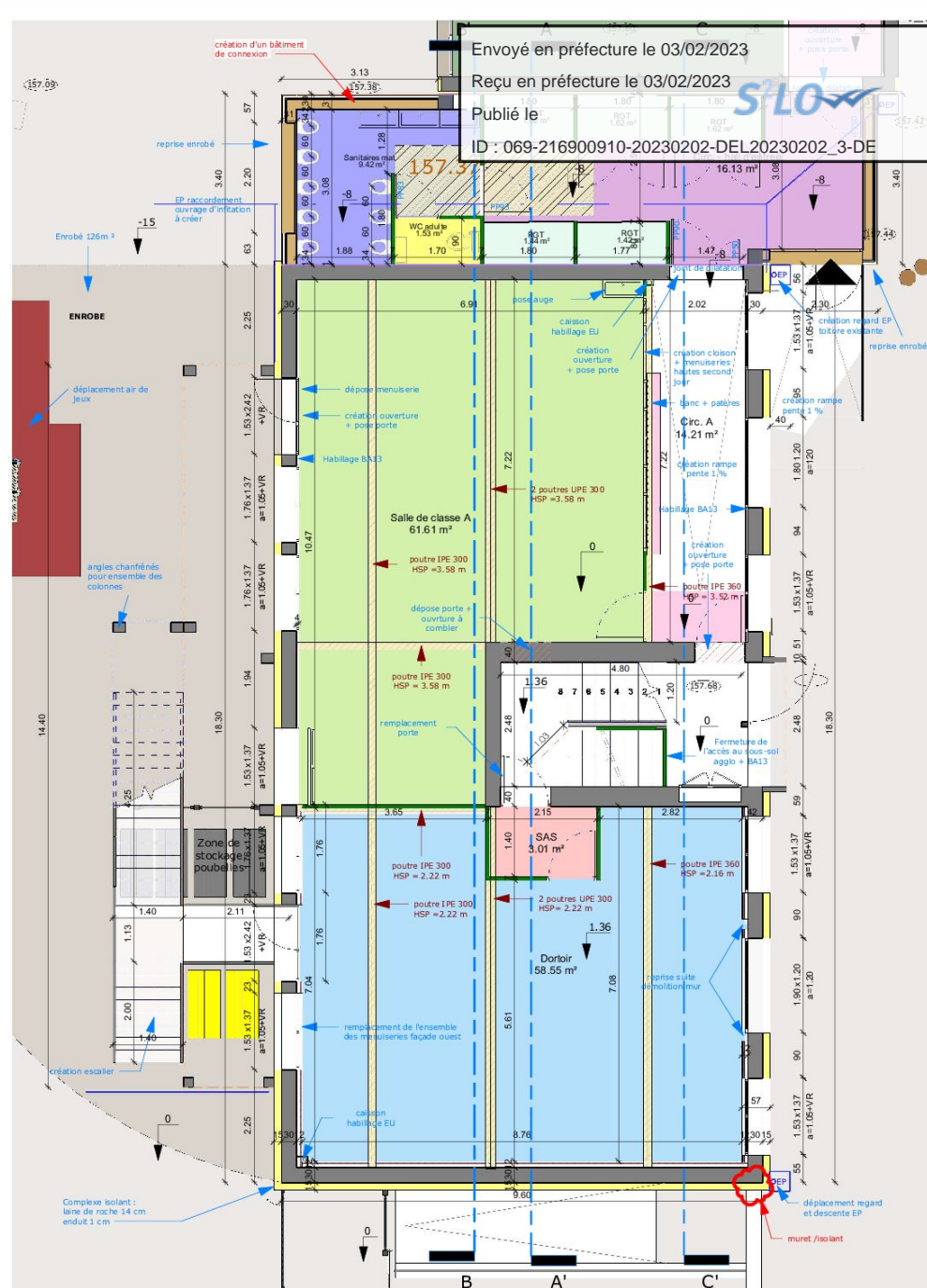
Echelle 1:100

Format: A3

PLAN SOUS-SOL - Etat des lieux - Projet



PLAN RDC - Etat des lieux



PLAN RDC - Projet

Envoyé en préfecture le 03/02/2023
 Reçu en préfecture le 03/02/2023
 Publié le
 ID : 069-216900910-20230202-DEL20230202_3-DE

MAITRE D'OUVRAGE

GIVORS
 TERRE D'HISTOIRE ET D'AVENIR

Ville de Givors - Services techniques
 Place Camille Vain - 69700 GIVORS



OPERATION

Réhabilitation
Ecole Henri WALLON

7 Rue Henri Wallon
 69700 - GIVORS

MAITRISE D'OEUVRE

35 8379 32 02
 42000 ANTOING-COLOGNEVILLE

341 Fais de L'Artois
 59120 ANTOING

ECONOMISTE
 CPM - Mme Béatrice PACALY

1 chemin de Volvate
 42800 DARGOIRE
 Tél: 04 78 59 25 69
 Mail: beatrice@cabinetcpm.com

CONTRÔLE TECHNIQUE
 BTP Constructions - M. Bertrand NEEL

62 chemin de la Bruyère
 69570 DARDILLY
 Tél: 06 17 96 04 73
 Mail: bertrand.neel@btp-conseilants.fr

BET FLUIDES - THERMIE
 BETICS - M. Philippe SEUZARET

63 rue du Château
 69540 FRANCHVILLE
 Tél: 04 78 59 25 69
 Mail: tochi3@betics.fr

COORDONNATEUR SPS

BET STRUCTURE
 ADIS - M. Stefan BRIZARD

104 avenue René Dumand
 69500 CRAPONNE
 Tél: 04 78 57 12 54
 Mail: agence@be-sdta.fr

PRO-DCE - NOV 2022

MODIFICATION :	DATE :
Index A	29/09/2022
Index B	07/10/2022
Index C	10/10/2022

APPARE IV
 22.08.08

DIAG/APIS	SEPT 2022
PRO - DCE	
VISA (EXE)	
DET	
AOR (DOE)	

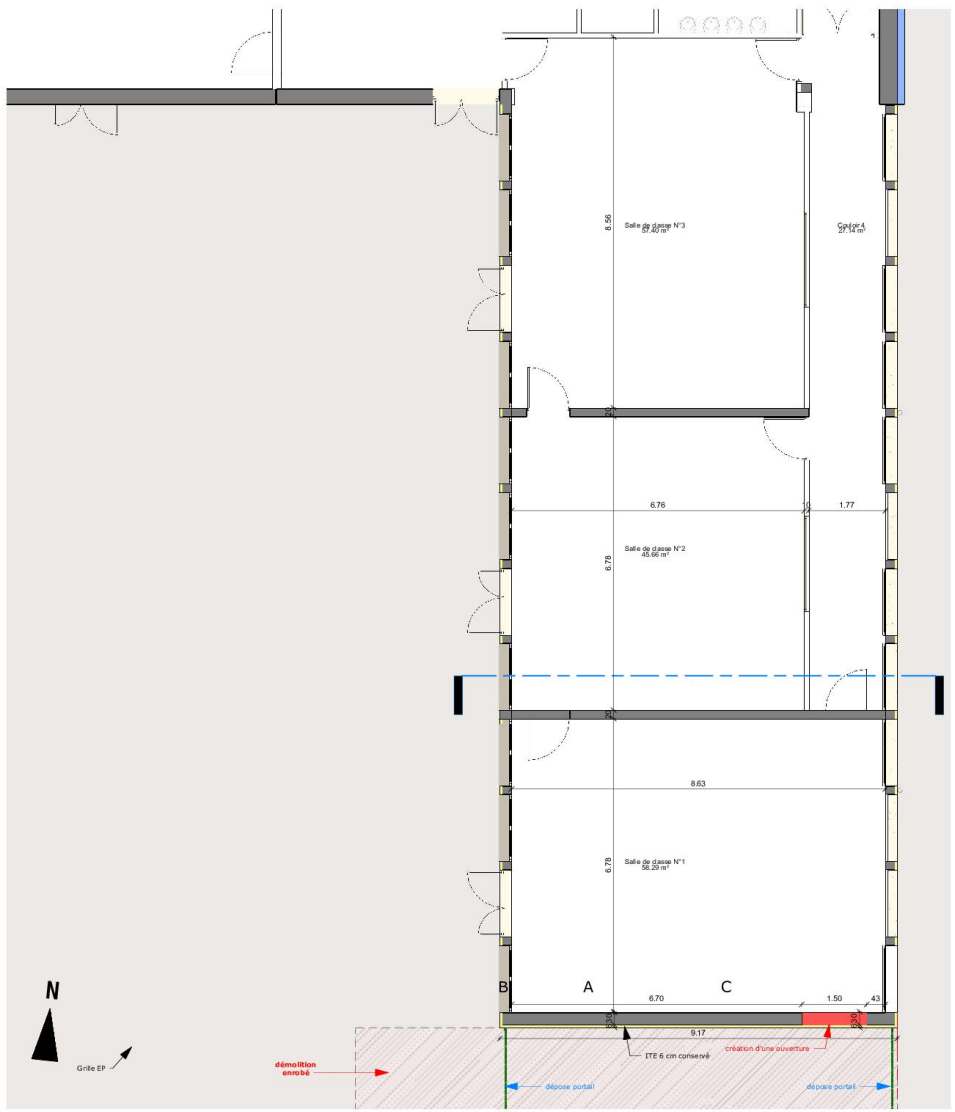
PRO-DCE
 Indice A

29/11/2022

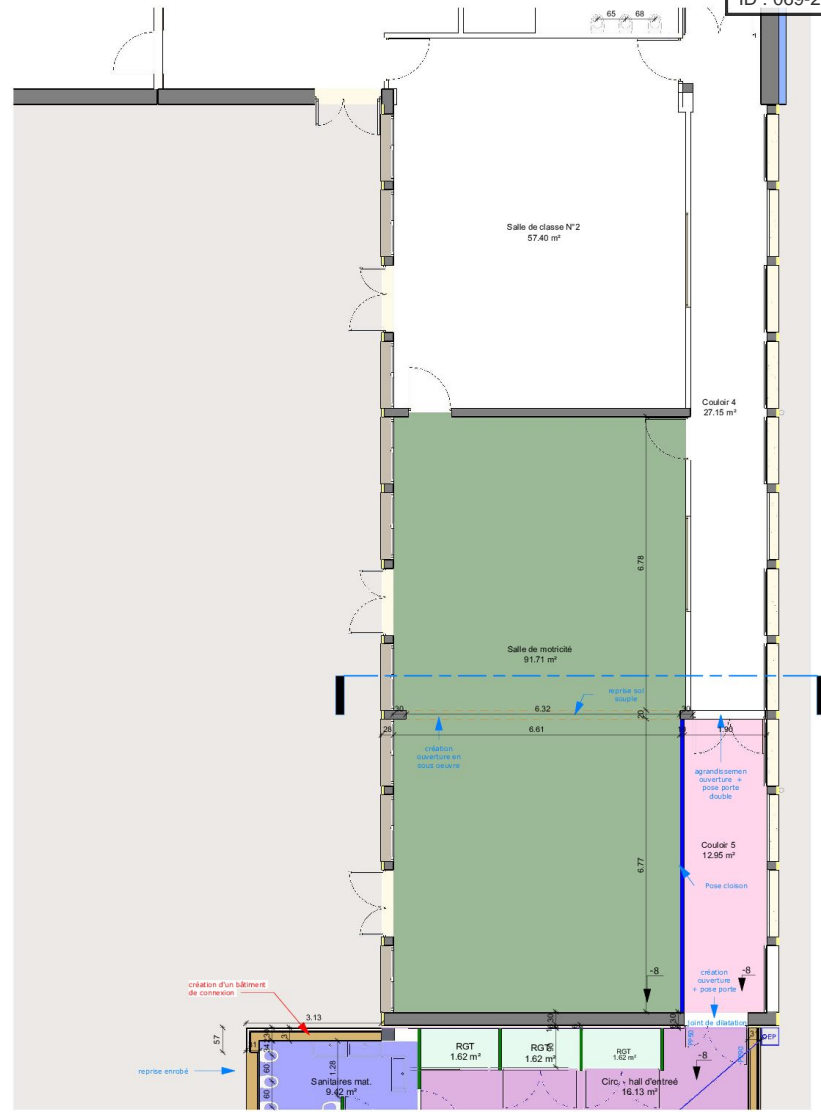
Echelle 1 : 100

Format : A3

PLAN N° 04
PLAN RDC - Etat des lieux - Projet



PLAN RDC - Etat des lieux



PLAN RDC - Projet

MAITRE D'OUVRAGE

TERRE D'HISTOIRE ET D'AVENIR

Vie de Givors - Services techniques
 Place Charles Vallin - 69700 GIVORS

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT D'UN COLLECTIF DE LOGEMENTS EN SALLES DE CLASSE

OPERATION

Réhabilitation
 Ecole Henri WALLON

7 Rue Henri Wallon
 69700 - GIVORS

MAITRISE D'OEUVRE

X 612 19 81 65
 0161.960102@cpm.com
 3-4 Rue de la Chapelle
 69700 GIVORS
 04 78 31 31 31

ECONOMISTE
 CPM - MINE BIENFANCE PACALY

1 chemin de Vignoles
 42000 SAINTE-GENEVIEVE
 Tél: 04 88 55 31 96
 Mail: teahino@casnelcpm.com

COORDONNATEUR BPE

BET FLUIDES - THERMIE
 BITES - M. Philippe SEUZANET

63 rue du Chêne
 69200 FRANCAISVILLE
 Tél: 04 78 59 25 69
 Mail: tech@bites.fr

PRO-DCE - NOV 2022

APPARE N° 22.06.08

MODIFICATION :	DATE :	DIAG/APR	SEPT 2022
APR			
Indice A	29/09/2022	PC - DP	
Indice B	07/10/2022	PRO - DCE	
Indice C	10/10/2022	VISA (EXE)	
		DET	
		AOR (DOE)	

PRO-DCE
 Indice A

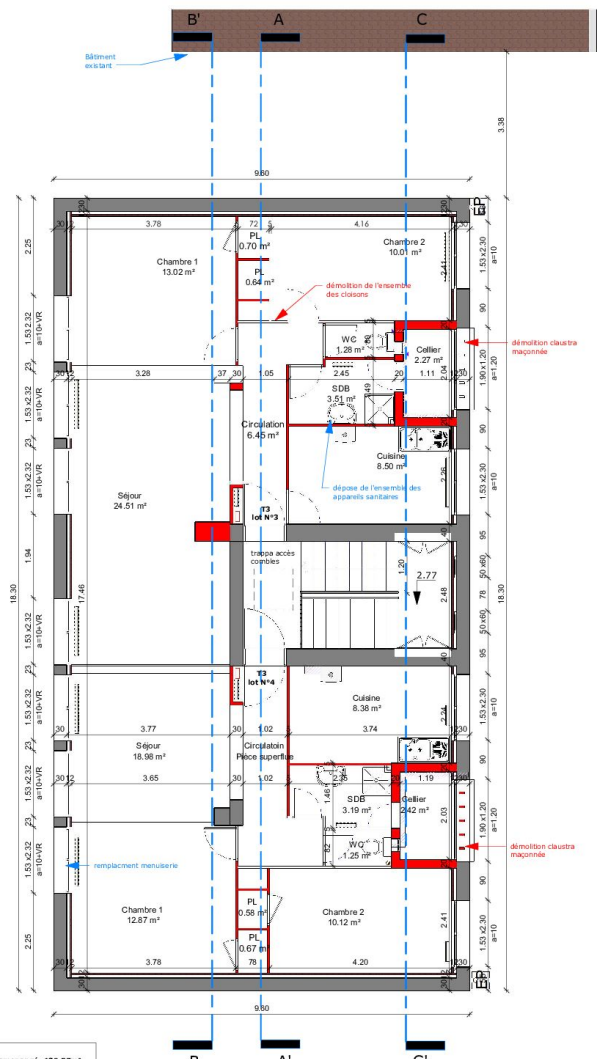
29/11/2022

Echelle 1:100

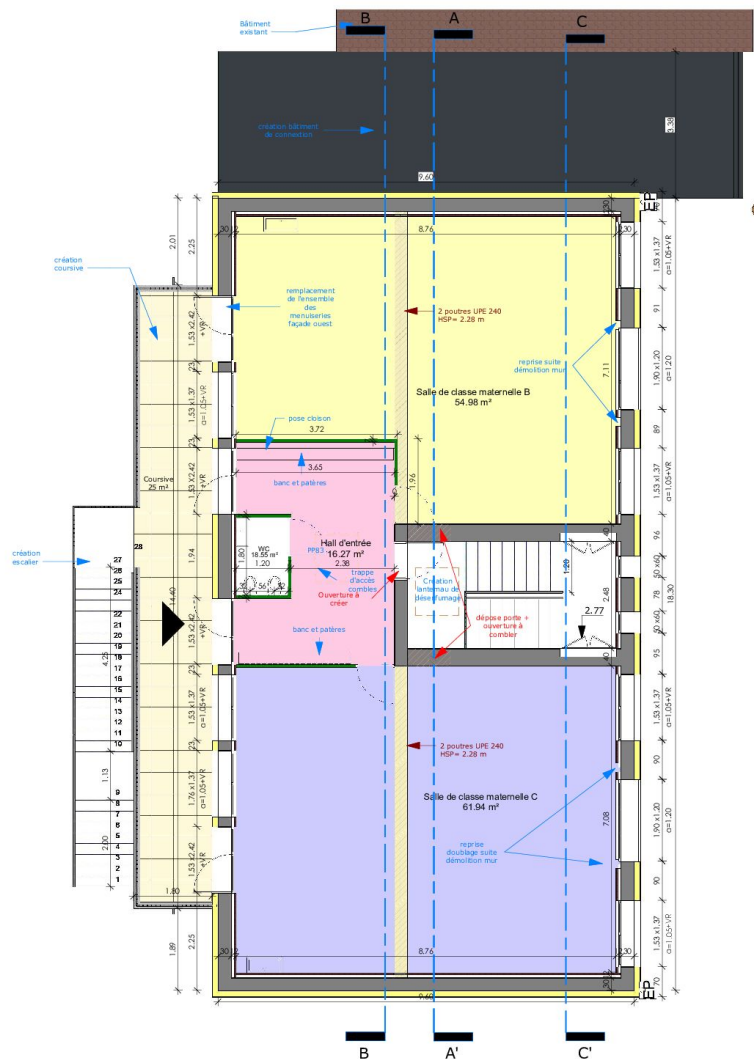
Format: A3

PLAN N° 04.1

PLAN RDC - Salle de motricité - Etat des lieux - Projet



PLAN R+1 - Etat des lieux



PLAN R+1 - Projet

Surfaces
- R+1 bâtiment de logements réaménagé: 132.57m²

MAITRE D'OUVRAGE

TERRE D'HISTOIRE ET D'AVENIR

Vie de Givors - Services techniques
Place Centrale-Vaux - 69700 GIVORS



OPERATION

**Réhabilitation
Ecole Henri WALLON**

7 Rue Henri Wallon
69700 - GIVORS

MAITRE D'OEUVRE

X&I 19 85
9745 rue de la République
69700 GIVORS

ECONOMISTE
CPM - Mireille PACALY

1 chemin de Vélours
42000 SARDONNE
Tél: 04 78 59 25 69
Mail: laetitia@casarecpg.com

CONTROLÉ TECHNIQUE
BTP Consultants - M. Bertrand NEEL

62 chemin de la Bruyère
69700 GIVORS
Tél: 04 78 59 25 69
Mail: bertrand.neel@btp-consultants.fr

BET FLUIDES - THERME
BETCS - M. Philippe SEUZANET

63 rue du Chêne
69500 FRANCAISVILLE
Tél: 04 78 59 25 69
Mail: tech@betcs.fr

COORDONNATEUR BPS

BET STRUCTURE
ADM - M. Stefan BREHARD

104 Avenue Pierre Dumont
69500 CHAPONNE
Tél: 04 78 59 25 69
Mail: agnès@betcs.fr

PRO-DCE - NOV 2022		APPARE N°	
MODIFICATION :	DATE :	DIAG/APIS	SEPT 2022
Indice A	29/09/2022	PC - DP	
Indice B	07/10/2022	PRO - DCE	
Indice C	10/10/2022	VISA (EXE)	
		DET	
		AOR (DOE)	

PRO-DCE
Indice A

29/11/2022

Echelle 1:100

Format: A3

PLAN N° 05
**PLAN R+1 - Etat des lieux
- Projet**

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le

ID : 069-216900910-20230202-DEL20230202_3-DE



MAITRE D'OUVRAGE

TERRE D'HISTOIRE ET D'AVENIR

Ville de Givors - Services techniques
Place Camille Vallin - 69700 GIVORS



OPERATION

**Réhabilitation
Ecole Henri WALLON**

7 Rue Henri Wallon
69700 - GIVORS

MAITRISE D'OEUVRE

06 8733 38 45
givors@btpconceptgivors.com
341 Rue de la Liberté
69100 CHIRAZ

ECONOMISTE
CPM - Mme Béatrice PACALY

1 chemin de Volgate
42800 DARGOIRE
Tél: 06 80 95 56 99
Mail: beatrice@cabinetcpm.com

CONTROLE TECHNIQUE
BTP Consultants - M. Bertrand NEEL

62 chemin de la Bruyère
69570 DARDILLY
Tél: 06 17 96 94 73
Mail: bertrand.neel@btp-consultants.fr

BET FLUIDES - THERMIE
BETICS - M. Philippe SEUZARET

63 rue du Château
69340 FRANCHVILLE
Tél: 04 78 57 12 54
Mail: tech3@betics.fr

COORDONNATEUR SPS

BET STRUCTURE
ADIS - M. Stefan BRIZARD

104 avenue René Dumont
69200 CHAPONNE
Tél: 04 78 57 12 54
Mail: agences@be-adis.fr

PRO-DCE - NOV 2022

MODIFICATION :	DATE :
Index A	29/09/2022
Index B	07/10/2022
Index C	10/10/2022

AFFAIRE N° 22-06-08

DIAG/APS	SEPT 2022
APD	
PC - DP	
PRO - DCE	
VISA (EXE)	
DET	
AOR (DOE)	

PRO-DCE
Index A

29/11/2022

Echelle : 1 : 100

Format : A3

PLAN N° 06

PLAN DE TOITURE

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

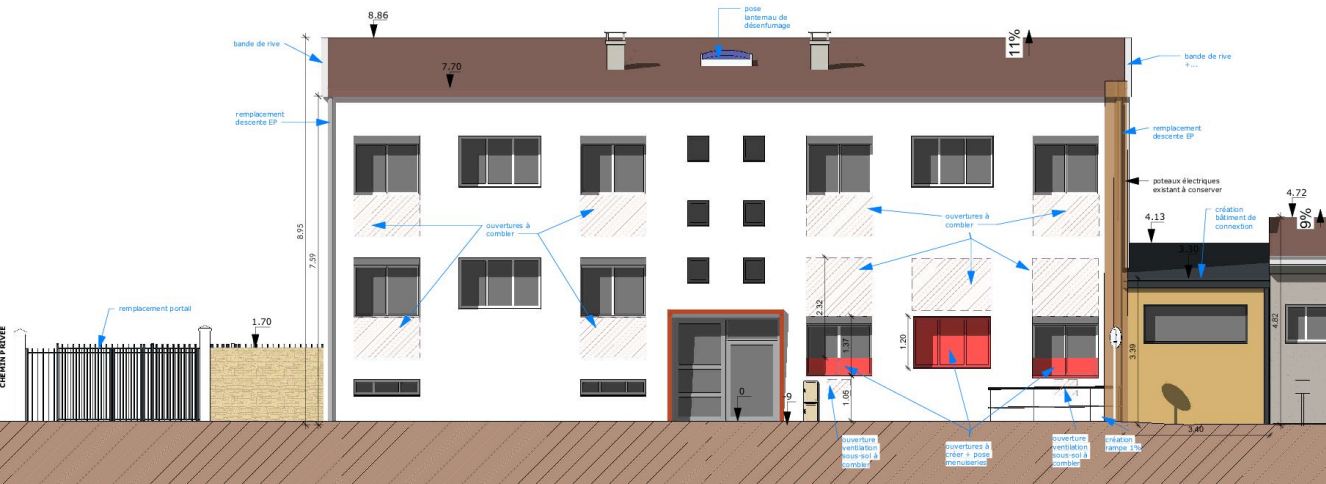
Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le

ID : 069-216900910-20230202-DEL20230202_3-DE



Façade Est - Etat des lieux



Façade Est - Projet



Photographies - existant


09 83 29 33 65
agence.archi@cg-conception.com
3-4 Place de la Liberté
69700 GIVORS

Maitre d'ouvrage :
Ville de Givors
Services techniques
Place Camille Vallin
69700 Givors



TERRE D'HISTOIRE ET D'AVENIR

Projet de réaménagement intérieur
Ecole Henri WALLON
11 Rue Henri WALLON - 69700 GIVORS

APD
01/09/2022
Echelle : 1 : 100

**PLAN DE FAÇADE Est - Etat des lieux -
Projet**

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

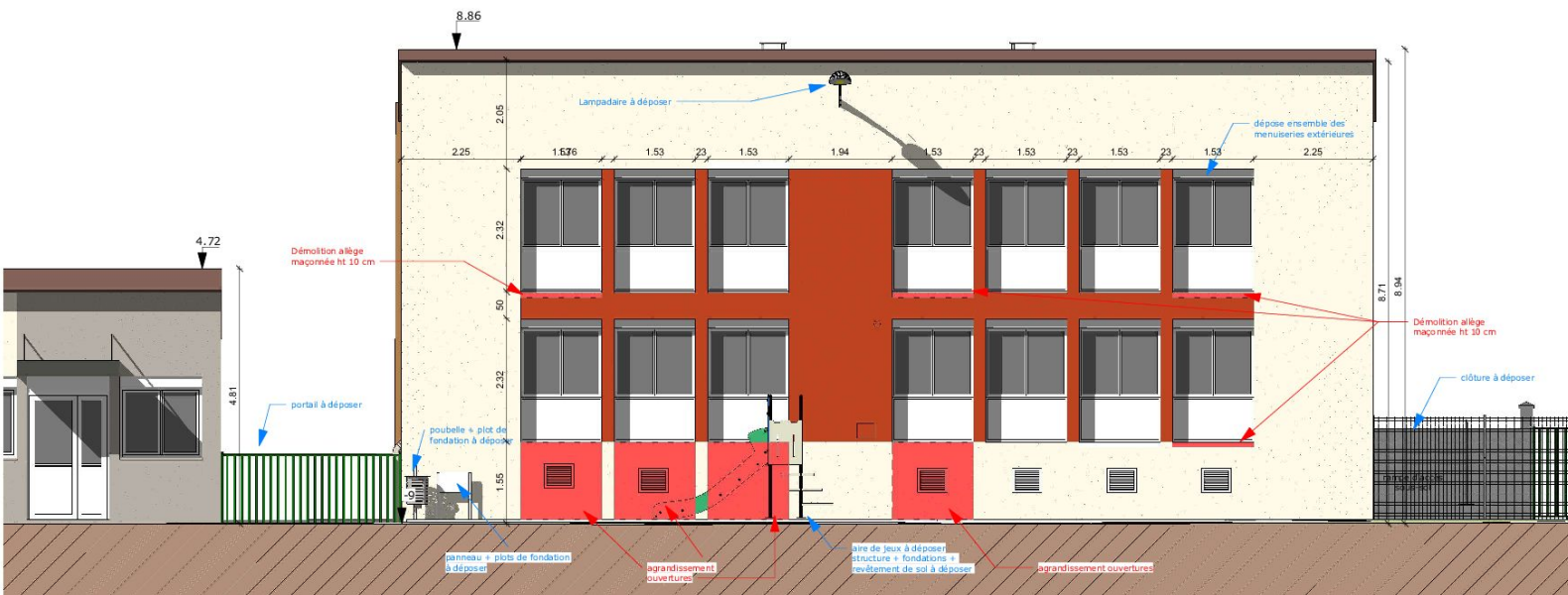
Publié le



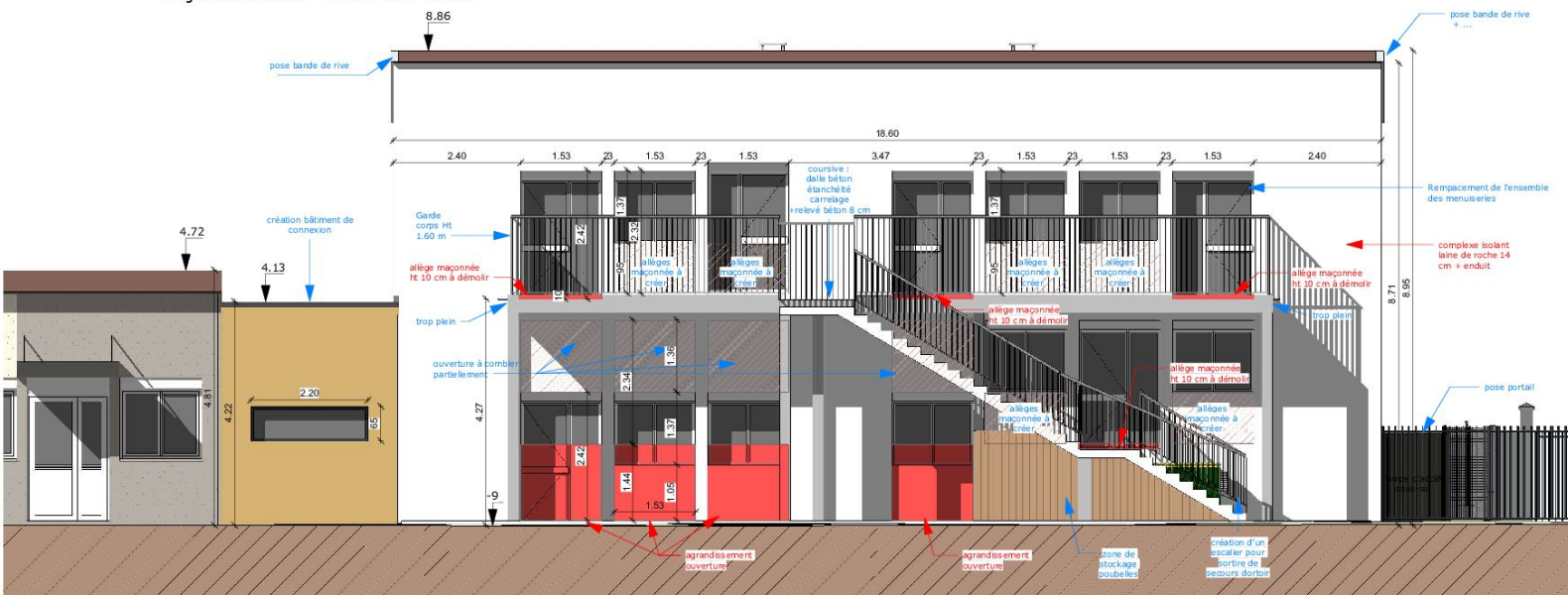
ID : 069-216900910-20230202-DEL20230202_3-DE



Photographies - existant

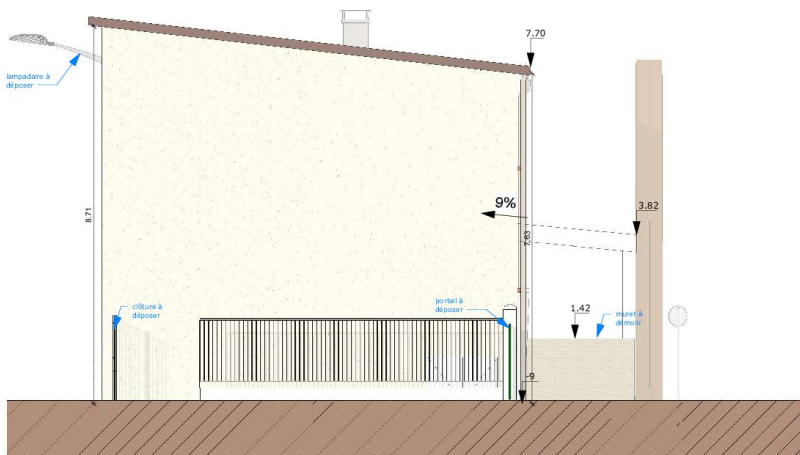


Façade Ouest - Etat des lieux

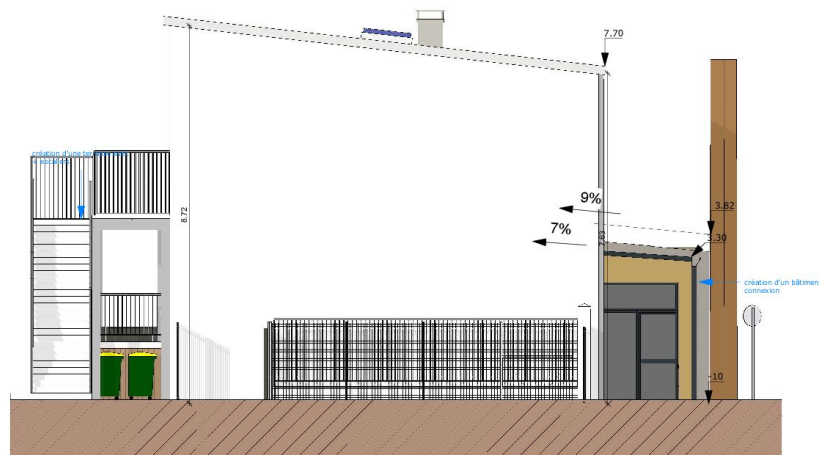


Façade Ouest - Projet

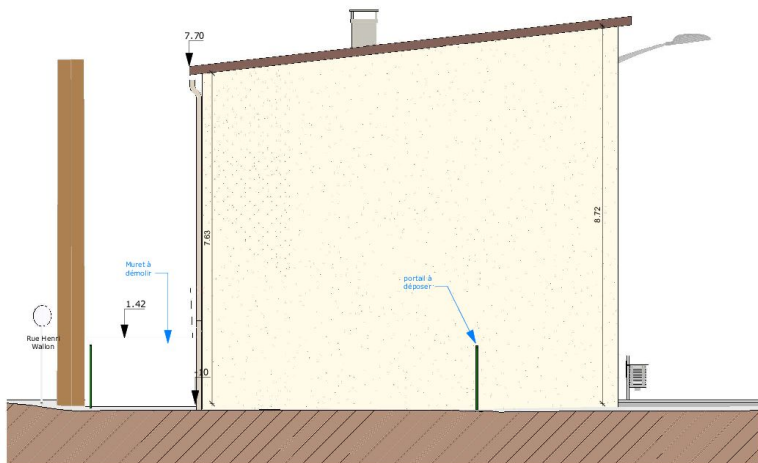
MAITRE D'OUVRAGE VILLE DE GIVORS - Services techniques Place Camille Vain - 69700 GIVORS	OPERATION Réhabilitation Ecole Henri WALLON 7 Rue Henri Wallon 69700 - GIVORS	MAITRISE D'OEUVRE 35 8373 31 45 42000 MONTCEYRE 341 FAYOULLE 59124 BRILLONVILLERS	CONTRÔLE TECHNIQUE BTP CONSULTANTS - M. Bertrand NEEL 62 chemin de la Bruyère 69570 DARDILLY Tél: 06 17 96 04 73 Mail: bertrand.neel@btp-consultants.fr	COORDONNATEUR SPS BET STRUCTURE ADIS - M. Stefan BRIZARD 104 avenue Pierre Dumand 69200 CRAPONNE Tél: 04 78 57 12 54 Mail: agence@be-sdia.fr	PRO-DCE - NOV 2022 MODIFICATION : DATE : Indice A 29/09/2022 Indice B 07/10/2022 Indice C 10/10/2022	AFFAIRE N° 22-06-08 DIAG/APS SEPT 2022	PRO-DCE Indice A 29/11/2022 Echelle 1 : 100 Format : A3	PLAN N° 07.2 PLAN DE FAÇADE Ouest - Etat des lieux - Projet
					ECONOMISTE CPM - Mme Béatrice PACALY 1 chemin de Volpate 42800 DARGOIRE Tél: 06 80 95 56 99 Mail: beatrice@cabinetcpm.com	BET FLUIDES - THERMIE BETICS - M. Philippe SEUZARET 63 rue du Château 69340 FRANCHVILLE Tél: 04 78 59 25 69 Mail: tch3@betics.fr	PRO - DCE PC - DP PRO - DCE VISA (EXE) DET AOR (DOE)	



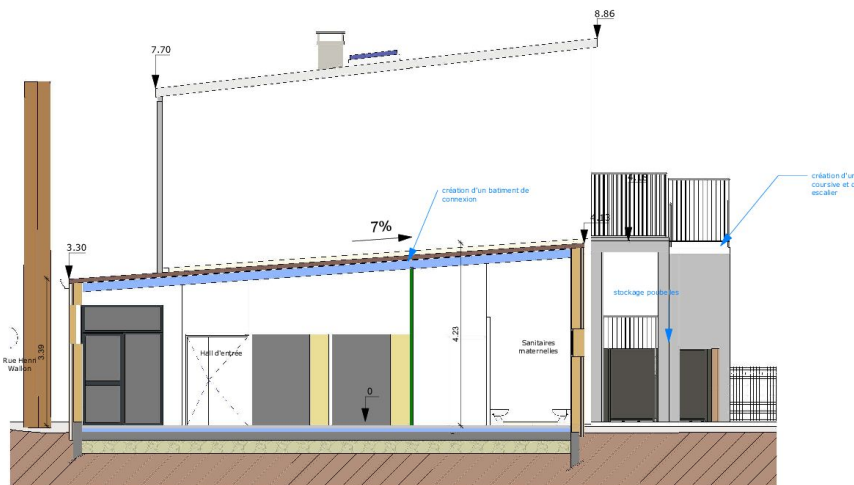
Façade Sud - Etat des lieux



Façade Sud - Projet



Façade Nord - Etat des lieux



Façade Nord - Projet

MAITRE D'OUVRAGE



Via de Glions - Services techniques
Place Charles Vallon - 69700 GIVORS



PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT D'UN COLLECTIF DE LOGEMENTS EN HALLES DE GLIONS

OPERATION

Réhabilitation
Ecole Henri WALLON

7 Rue Henri Wallon
69700 - GIVORS

MAITRISE D'OEUVRE

CGM - MIRE Blanche FACALY
1 Chemin de Vidyrol
42000 SAINTE-FLORINE
Tel: 04 78 59 25 69
Mail: bethoux@casalecgm.com

CONTRÔLE TECHNIQUE

BTP Consultants - M. Bertrand NEEL
62 Chemin de la Bruyère
69700 GIVORS
Tel: 04 78 59 25 69
Mail: bertrand.neel@btp-consultants.fr

COORDONNATEUR BPS

BET STRUCTURE
ADRI - M. Bertrand BREARD
104 Avenue Henri Dumont
69500 CHAPONNE
Tel: 04 78 59 25 69
Mail: agence@adri.fr

PRO-DCE - NOV 2022

MODIFICATION :	DATE :
Indice A	29/09/2022
Indice B	07/10/2022
Indice C	10/10/2022

APPARE N°

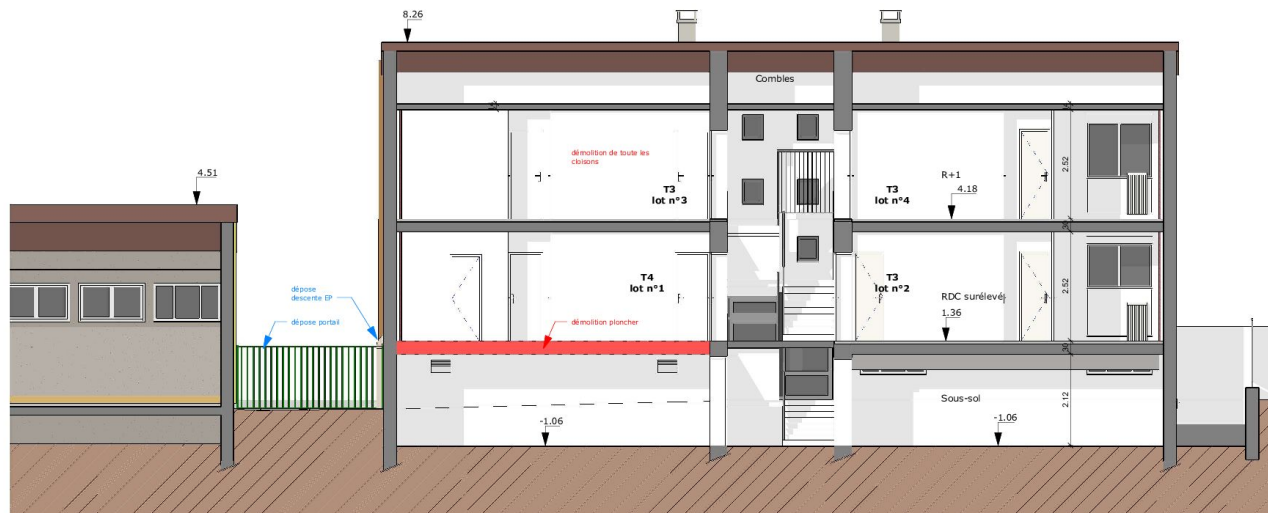
DIAG/APIS	SEPT 2022
APD	
PC - DP	
PRO - DCE	
VISA (EXE)	
DET	
ADR (DOE)	

PRO-DCE

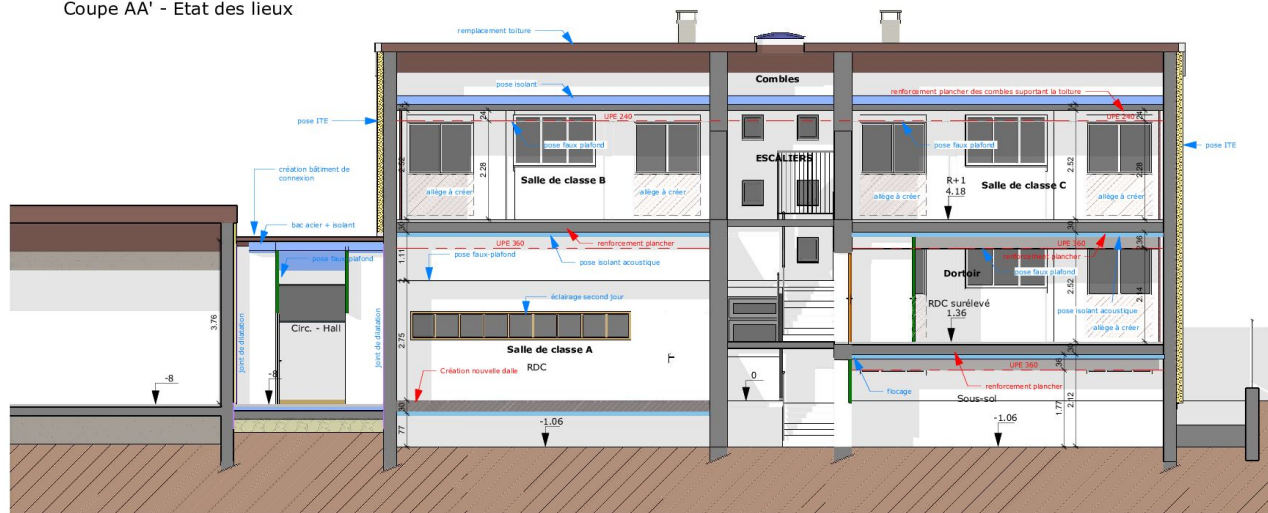
Index A
29/11/2022
Echelle 1:100
Format: A3

PLAN N° 07.3

PLAN DE FAÇADE Sud et Nord - Etat des lieux - Projet



Coupe AA' - Etat des lieux



Coupe AA' - Projet

MAITRE D'OUVRAGE



Vie de Glères - Services techniques
Place Charles Wallon - 69700 GIVORS



PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT D'UN COLLECTIF DE LOGEMENTS EN SALLES DE CLASSE

OPERATION

Réhabilitation
Ecole Henri WALLON

7 Rue Henri Wallon
69700 - GIVORS

MAITRISE D'OEUVRE

04 78 38 45 05
0184.89030@orange.fr
3-4 Rue de la Chapelle
69700 GIVORS
SIRET 819 310 123

CONTRÔLE TECHNIQUE

BTP Consultants - M. Bertrand NEEL
62 chemin de la Bruyère
69700 GIVORS
Tel: 04 78 38 45 05
Mail: bertrand.neel@btp-consultants.fr

COORDONNATEUR BPS

BET STRUCTURE
ADRIEN M. BERTRAND BREAUD
104 avenue Pierre Dumont
69200 CHAPONNIE
Tel: 04 78 37 12 43
Mail: agence@bet-ads.fr

PRO-DCE - NOV 2022

MODIFICATION :	DATE :
Indice A	29/09/2022
Indice B	07/10/2022
Indice C	10/10/2022

APPARE N°

DIAG/APR	SEPT 2022
APR	
PC - DP	
PRO - DCE	
VISA (EXE)	
DET	
ADR (DOE)	

PRO-DCE

Indice A
29/11/2022
Echelle 1 : 100
Format : A3

PLAN N° 08.1

Coupe AA' - Etat des lieux - Projet

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le

ID : 069-216900910-20230202-DEL20230202_3-DE



Vue axonométrique Sud - Est - Projet



Vue axonométrique Sud - Ouest - Projet

MAITRE D'OUVRAGE



Vie de Glacem - Services techniques
Place Charles Vallée - 69700 GIVORS



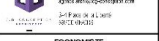
PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT D'UN COLLECTIF DE LOGEMENTS EN HALLES DE GLACEM

OPERATION

Réhabilitation
Ecole Henri WALLON

7 Rue Henri Wallon
69700 - GIVORS

MAITRISE D'OEUVRE



1 chemin de Vélizy
42000 SAINT-PIERRE
Tel: 04 77 59 25 09
Mail: lea@agencie-actis.fr

CONTRÔLE TECHNIQUE

BTP Consultants - M. Bertrand NEEL
62 chemin de la Bruyère
69700 GIVORS
Tel: 04 77 59 25 09
Mail: bertrand.neel@btp-consultants.fr

BET FLUIDES - THERME
BITES - M. Philippe SEUZANET
62 rue du Chêne
69300 FRANCHVILLE
Tel: 04 78 07 12 43
Mail: bet@agencie-actis.fr

COORDONNATEUR BPS

BET STRUCTURE
ADIN - M. Bertrand BIGNARD
104 avenue Pierre Dumont
69200 CHAPONNE
Tel: 04 78 07 12 43
Mail: agencie-actis.fr

PRO-DCE - NOV 2022

MODIFICATION :	DATE :
Indice A	29/09/2022
Indice B	07/10/2022
Indice C	10/10/2022

APPARE N°

DIAG/APR	SEPT 2022
APR	
PC - DP	
PRO - DCE	
VISA (EXE)	
DET	
ADR (DOE)	

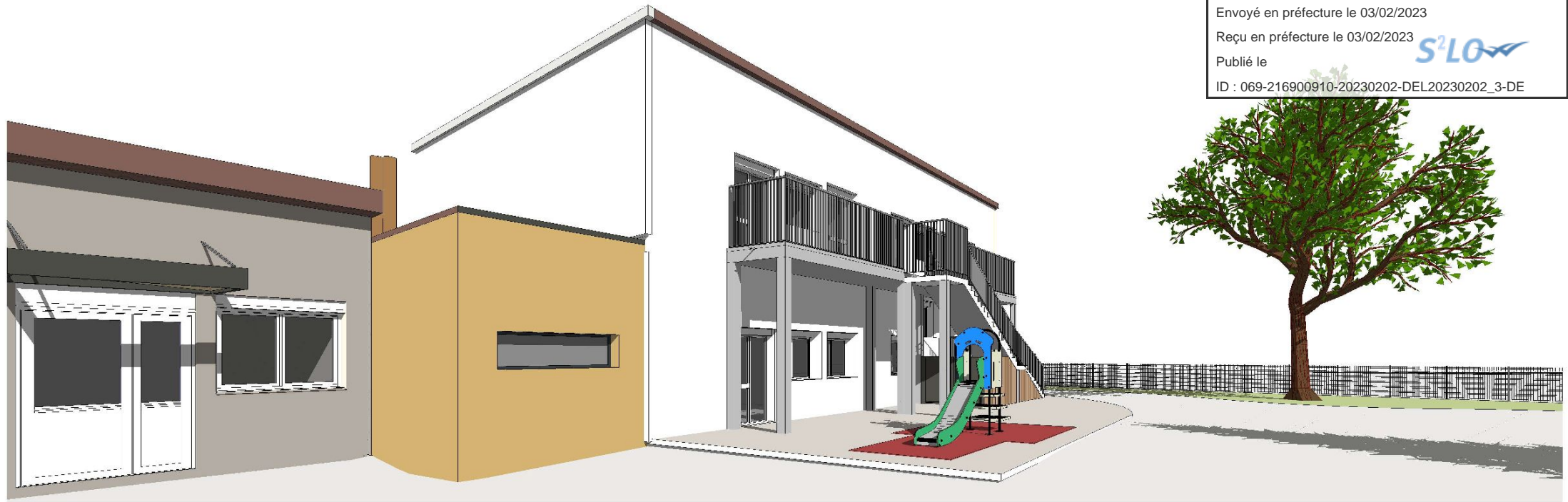
PRO-DCE

Indice A
29/11/2022
Echelle
Format : A3

PLAN N°9

**VUES AXONOMETRIQUES -
Projet**

Envoyé en préfecture le 03/02/2023
 Reçu en préfecture le 03/02/2023
 Publié le
 ID : 069-216900910-20230202-DEL20230202_3-DE



Vue axonométrique Nord - Ouest Projet



Vue axonométrique Ouest - Projet

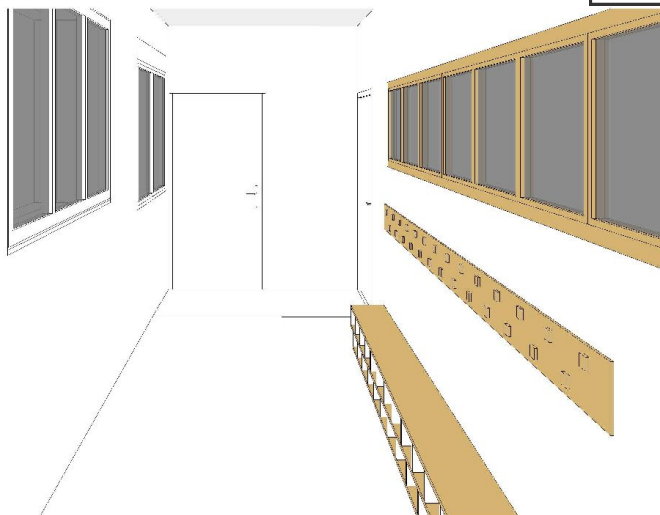
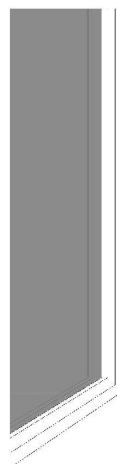
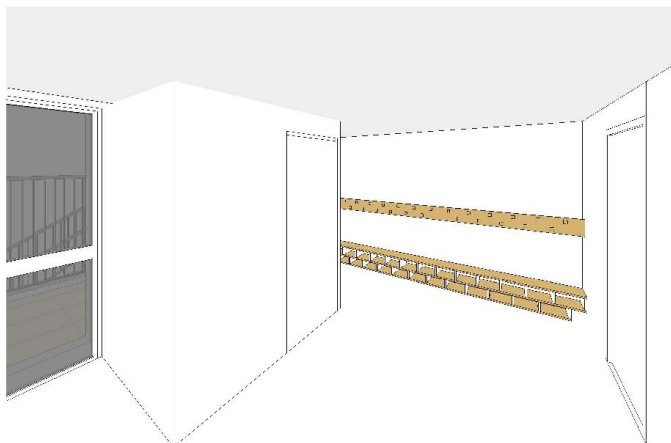
MAITRE D'OUVRAGE <p>TERRE D'HISTOIRE ET D'AVENIR</p> <p>Ville de Givors - Services techniques Place Camille Vain - 69700 GIVORS</p>	<p>PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT D'UN COLLECTIF DE LOGEMENTS EN SALLES DE CLASSE</p>	OPERATION Réhabilitation Ecole Henri WALLON 7 Rue Henri Wallon 69700 - GIVORS	MAITRISE D'OEUVRE 35 8373 38 65 42000 RENIVERTY@orange.fr 341 Fais de la Laiterie 58120 RENIVERTY	CONTRÔLE TECHNIQUE BTP Consultants - M. Bertrand NEEL 62 chemin de la Bruyère 69570 DARDILLY Tél: 06 17 96 04 73 Mail: bertrand.neel@btp-consultants.fr	COORDONNATEUR SPS BET STRUCTURE ADIS - M. Stefan BRIZARD 104 avenue René Dumont 69200 CHAPONNE Tél: 04 78 57 12 54 Mail: agences@be-sdta.fr	PRO-DCE - NOV 2022 MODIFICATION : DATE : Indice A 29/09/2022 Indice B 07/10/2022 Indice C 10/10/2022	AFFAIRE N° 22-06-08 DIAG/APS SEPT 2022 APD PG - DP PRO - DCE VISA (EXE) DET AOR (DOE)	PRO-DCE Indice A 29/11/2022 Echelle Format : A3	PLAN N° 10.a VUES PERSPECTIVES - Projet
			ECONOMISTE CPM - Mme Béatrice PACALY 1 chemin de Volgate 42800 DARGOIRE Tél: 06 86 95 56 99 Mail: beatrice@cabinetcpm.com	BET FLUIDES - THERMIE BETICS - M. Philippe SEUZARET 63 rue du Château 69340 FRANCHVILLE Tél: 04 78 55 25 99 Mail: tech3@betics.fr					

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

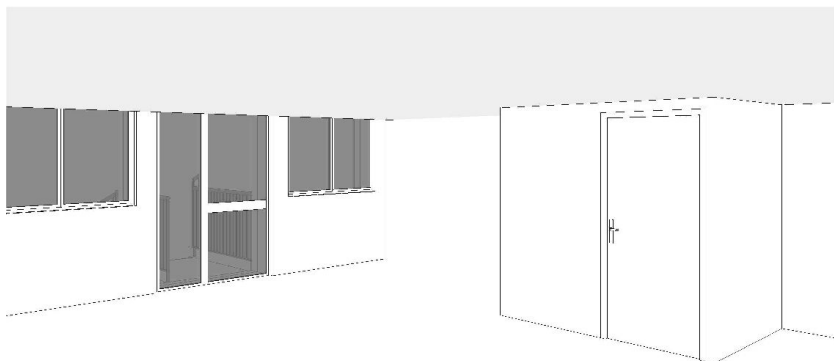
Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le

ID : 069-216900910-20230202-DEL20230202_3-DE



Perspective intérieure - Hall R+1



Perspective intérieure - Dortoir

MAITRE D'OUVRAGE



Via de Gisors - Services techniques
Place Charles Wallon - 69700 GIVORS



PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT D'UN COLLECTIF DE LOGEMENTS EN HALLES DE GIVORS

OPERATION

Réhabilitation
Ecole Henri WALLON

7 Rue Henri Wallon
69700 - GIVORS

MAITRISE D'OEUVRE

04 78 38 45
0161.86102@orange.fr

3-4 Rue de la Chapelle
93128 La Chapelle
Mati: bartrand.neel@stp-consultants.fr

06 30 17 06 30 33

ECONOMISTE
CFM - Mireille BIANCHI PACALY

1 chemin de Vignoles
42000 SARRADINE
Tel: 04 78 59 25 69
Mail: lea.ros@casnelcpm.com

CONTROLE TECHNIQUE

BTP Consultants - M. Bertrand NEEL

62 chemin de la Bruyère
69700 GIVORS

06 30 17 06 30 33

BET FLUIDES - THERME
BITES - M. Philippe SEUZANET

63 rue de Orléans
69200 FRANCHEVILLE
Tel: 04 78 37 12 43
Mail: bet@fluides-bites.fr

COORDONNATEUR BPS

BET STRUCTURE
ADRI - M. Stefan BREARD

104 avenue Pierre Dumont
69200 CHAPONVILLE
Tel: 04 78 37 12 43
Mail: agence@adri.fr

PRO-DCE - NOV 2022

MODIFICATION : DATE :

Index A 29/09/2022

Index B 07/10/2022

Index C 10/10/2022

AFFAIRE N°

DIAG/APD

PC - DP

PRO - DCE

VISA (EXE)

DET

AOR (DOE)

PRO-DCE

Index A

29/11/2022

Echelle

Format : A3

PLAN N° 10.b

VUES PERSPECTIVES

INTERIEURES

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le

ID : 069-216900910-20230202-DEL20230202_3-DE



Dossier :
REHABILITATION ECOLE HENRI WALLON :
 7 rue Henri WALLON 69700 GIVORS

MAITRE D'OUVRAGE :
 Ville de GIVORS - Services Techniques
 Place Camille Valin 69700 GIVORS

LE 06/01/2023

Récapitulatif Tous Corps d'Etats

Code	Titre	Montant HT	Montant T.V.A.	Montant TTC
1	DEMOLITIONS - GO - REPRISE EN SOUS OEUVRE	288 316,64	57 663,33	345 979,97
2	CHARPENTE - TOITURE BAC ACIER - ZINGUERIE	65 271,00	13 054,20	78 325,20
3	STRUCTURE METALLIQUE	9 550,00	1 910,00	11 460,00
4	FACADES ITE	58 030,20	11 606,04	69 636,24
5	MENUISERIES EXTERIEURES PVC	38 400,00	7 680,00	46 080,00
6	SERRURERIE	65 982,50	13 196,50	79 179,00
7	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	32 961,00	6 592,20	39 553,20
8	PLATRERIE - DOUBLAGE - FAUX-PLAFOND - PEINTURE	70 087,00	14 017,40	84 104,40
9	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	33 173,60	6 634,72	39 808,32
10	CARRELAGE - FAIENCE	16 646,50	3 329,30	19 975,80
11	VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS - CLOTURES	33 349,00	6 669,80	40 018,80
12	ELECTRICITE	50 000,00	10 000,00	60 000,00
13	PLOMBERIE	82 000,00	16 400,00	98 400,00
14	FLOCAGE PROJECTION COUPE FEU	15 550,40	3 110,08	18 660,48
	TOTAL	859 317,84	171 863,57	1 031 181,41

Total H.T. :	859 317,84 €
Total T.V.A. (20%) :	171 863,57 €
Total T.T.C. :	1 031 181,41 €